

Collection

Études de cas d'entreprises d'économie sociale

no ES0401 Le groupement mixte des producteurs céréaliers Relwendé de Namissiguima (Burkina Faso)

par Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau et la collaboration de Thuy-Diep Luu

février 2004



Cahiers du CRISES

Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale - no 0401

« Le groupement mixte des producteurs céréaliers Relwendé de Namissiguima (Burkina Faso) » par Sayouba Ouedraogo

sous la direction de Yvan Comeau et la collaboration de Thuy-Diep Luu

ISBN: 2-89605-147-3

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada



PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

■ Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des



mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

■ Axes innovations sociales, travail et emploi

■ Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.crises.uqam.ca.

Denis Harrisson
Directeur



NOTES SUR L'AUTEUR

Sayouba OUEDRAOGO est doctorant en service social à l'Université Laval. Il a commencé ses études sociales en assistanat social au Maroc, à l'Institut national de l'action social de Tanger, a obtenu son diplôme supérieur en travail social (option des services sociaux et de l'éducation spécialisée) à Dakar au Sénégal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE	DES 7	ΓABLE	AUX	V
LISTE	DES S	SIGLES	ET LEXIQUE	vii
RÉSUN	⁄IÉ			ix
INTRO	DUC	ΓΙΟN		1
1.	LES S	SOURCES	S DE DONNÉES	3
	1.1.	La recl	herche documentaire	3
	1.2.	L'enqu	uête de terrain	4
		1.2.1. 1.2.2.	Le questionnaireLe guide d'entretien	
		1.2.3.	L'observation	5
2.	LE C	ONTEXTI	E D'ÉMERGENCE	7
	2.1.	Le mil	ieu	10
			Le profil historique	11
	2.2.	Le sect	teur d'activité	
	2.3.		jet initial	
	2.4.		omoteurs de Relwendé	
	2.5.	Le dén	narrage : les trois premières années	22
	2.6.	L'évol	lution du groupement	25
			La période 1977-1995 La période 1996-1999 La période 1999-2003	27
3.	LA Pl	RÉSENTA	ATION DES MEMBRES	31
	3.1.	Les act	teurs présents dans l'activité	31
			eau	

4.	LA D	IMENSIO	N INSTITUTIONNELLE	35
	4.1.	Les rap	pports de pouvoir à l'interne	37
		4.1.1. 4.1.2.	Le pouvoir formel et le pouvoir informel L'inclusion des productrices et des usagers (mécanisme de représentation)	
	4.2.	Les rap	pports avec l'extérieur	42
	4.3.	Les règ	gles juridiques et législatives	43
5.	LA D	IMENSIO	N ORGANISATIONNELLE	45
	5.1.	Le prof	fil organisationnel	45
		5.1.2. 5.1.3.	Les objectifs Les aspects stratégiques Les biens et les services Les données financières	46 48
	5.2.	Les pro	ocessus organisationnels	50
		5.2.2. 5.2.3. 5.2.4.	La production. L'organisation du travail La formation des membres La consommation et les services Les infrastructures	52 53
6.	LES I	ÉLÉMENT	ΓS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN	57
	6.1.	Sur le 1	plan des réalisations	57
		6.1.1. 6.1.2. 6.1.3.	Au niveau de la sécurité alimentaire	57
	6.2.	Sur le 1	plan de l'économie sociale	58
	6.3.	Sur le 1	plan sociétal	59
CONCI	LUSIC	ON : LES	S PERSPECTIVES ANTICIPÉES	61
BIBLIC	OGRA	PHIE		63

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Répartition des habitants du village	14
TABLEAU 2	Croissance des habitants du quartier de 2003 à 2010	14
TABLEAU 3	Infrastructures et organisation de l'espace à Namissiguima	17
TABLEAU 4	Production céréalière de 1984 à 1996 (en 1 000 tonnes)	19
TABLEAU 5	Membres du groupement Relwendé de Namissiguima	32
TABLEAU 6	Types de formation reçus par le groupement	33
TABLEAU 7	Différences entre groupement pré-coopératif et groupement	36
TABLEAU 8	Composition des membres du bureau (2001-2004)	38
TABLEAU 9	L'évolution des objectifs	46
TABLEAU 10	Extrait du cahier de caisse de 2001 à 2003	50
TABLEAU 11	État des équipements du groupement	54

LISTE DES SIGLES ET LEXIQUE

Banco Une brique de terre séchée

BDPA Bureau pour le développement de la production agricole

Bouli En mooré (langue des Mossi), une retenue d'eau de petite dimension

BSONG Bureau de suivi des ONG

CFDT Compagnie française de développement du textile

CGP Caisse générale de péréquation

CIDR Compagnie internationale de développement rural CRPA Centre régional de la promotion agropastorale

CSPS Centre de santé et de promotion sociale

FCFA Franc de la Convention financière africaine (monnaie des pays de

l'Afrique de l'Ouest) (400 FCAF = 1,00 \$ CDN)

FENOP Fédération nationale des organisations paysannes

GV Groupements villageois

Harmattan Vent sec provenant du Sahara et soufflant vers le Sud, en particulier

entre novembre et juin

Kombi-naam Formation sociale d'entraide et de solidarité

Mooré Langue parlée par les Mossis

Mossis

L'ethnie qui peuple le centre du Burkina Faso formé d'un plateau

(d'où l'expression plateau mossi

Naaba Chez les Mossis, le chef du village ou d'une entité plus large

naam Organisation regroupant garçons et filles de même âge

OFNACER Office national des céréales
OP Organisations paysannes

ORD Organismes régionaux de développement

PAÉOPA Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles

agricoles

PNUD Programme des Nations unies pour le développement

SATEC Société d'assistance technique et de coopération SONAGESS Société nationale de gestion des stocks de sécurité

SPONG Secrétariat permanent des ONG

Zaï Technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés

Zatu Loi

RÉSUMÉ

Cette monographie présente l'expérience du groupement de production céréalière Relwendé. Ce groupement villageois se trouve dans le village de Namissiguima, qui compte environ 6 000 personnes, est situé dans la province du Yatenga, au Burkina Faso.

La monographie s'inspire de la grille de cueillette des données pour les initiatives de l'économie sociale du CRISES (Comeau, 2002). Le texte situe d'abord l'expérience dans le contexte géographique sahélien du Burkina Faso, dans les changements apportés aux politiques agricoles du pays et dans l'histoire du village de Namissiguima.

Le groupement Relwendé est mis sur pied en 1974 alors que son fonctionnement correspondait à celui des groupements traditionnels des Mossis, l'ethnie qui peuple le centre du pays. Les changements institutionnels internes ont été fortement influencés par les politiques agricoles du pays et des lois régissant les groupements villageois. Ainsi, on assiste pratiquement à la mutation d'une dynamique institutionnelle traditionnelle vers une dynamique institutionnelle coopérative.

Le groupement Relwendé compte aujourd'hui 34 membres et a favorisé plusieurs innovations. La formation des membres, l'introduction de techniques hydrauliques, les fosses compostières et fumières, la participation du groupement à des réseaux et le fonctionnement interne basé sur une assemblée générale sont autant d'innovations permettant au groupement de contribuer à l'autosuffisance alimentaire locale. D'après cette expérience, la maîtrise de l'eau et l'extrême pauvreté demeurent des défis considérables pour l'action collective en faveur de l'amélioration des conditions de vie en milieu sahélien.

Sayouba Ouedraogo

1

INTRODUCTION

Cette monographie du groupement Relwendé de Namissiguima a été produite dans le cadre des travaux de notre thèse de doctorat sur le thème de l'émergence et le développement des organisations paysannes au plateau mossi au Burkina Faso.

Le groupement paysan est une organisation d'économie sociale de type associatif communautaire. De manière structurelle, le groupement paysan combine en son sein l'économique et le social, le marchand et le non-marchand, le marché et la solidarité associative. Ce mouvement associatif présente des aspects très divers. On rencontre des groupements efficaces et pérennes mais aussi des initiatives opportunistes ou vides. Ce mouvement, s'il en est, tente de relever le défi considérable de traduire l'intérêt collectif et de promouvoir le développement du village dans le contexte actuel de sous-équipement agricole des paysans, d'insuffisance d'offre de crédit, de déficit d'offre de biens et de services publics.

Conscientes de l'importance du mouvement associatif et, à la faveur des évènements, les autorités publiques burkinabés ont décidé de professionnaliser les organisations paysannes dans la perspective générale d'une plus grande prise en charge du développement socioéconomique par celles-ci. Cependant, toute politique visant à soutenir ces groupements ne peut être envisagée sans connaître les expériences des groupements qui ont fait preuve de réussite de leur émergence et d'un certain niveau de développement. Il se trouve, à notre connaissance, que la recherche sociale n'a pas exploré les déterminants de la réussite de l'émergence et le développement des groupements paysans pérennes au plateau mossi. C'est ce que nous entreprenons de faire dans le cadre de notre thèse de doctorat en service social.

Réalisée à l'aide de la grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale de Comeau (2000), la monographie est structurée en sept parties. La première partie présente les sources des données notamment l'enquête documentaire menée auprès des services étatiques et non étatiques, et auprès des sociétaires du regroupement. La deuxième partie situe l'émergence du groupement à travers la présentation du milieu, le secteur d'activité, le projet initial, les promoteurs, le démarrage et l'évolution de Relwendé. La troisième partie présente les membres présents du groupement et le réseau de celui-ci. Les quatrième et cinquième parties présentent respectivement les dimensions institutionnelle et organisationnelle du groupement. La sixième partie traite respectivement des éléments de synthèse et de bilan notamment au plan des réalisations, de l'économie sociale et sociétal. Enfin, la conclusion et dernière partie présente les perspectives anticipées du groupement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

La méthode de recherche utilisée dans cette enquête s'inspire du manuel de recherche en sciences sociales de Quivy et Campenhoudt (1995). Elle comprend la recherche documentaire et l'enquête de terrain.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est effectuée auprès des structures nationales du Burkina Faso, chargées de l'encadrement et de la promotion des organisations de base. Les structures ciblées sont la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), le Plan d'action pour l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PAÉOPA), le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, le Bureau de suivi des ONG (BSONG) et le Secrétariat permanent des ONG (SPONG). Cette première étape de la recherche a permis de préciser le rôle de ces structures, identifier et caractériser les organisations paysannes, identifier les organisations qui répondent à nos critères, et circonscrire la zone géographique sur laquelle est centrée la présente recherche.

Le choix de la province du Yatenga est basé sur un certain nombre de considérations : celle-ci a le taux de concentration d'ONG le plus élevé du pays et les organisations paysannes y sont les plus anciennes, les plus systématisées et les plus actives que dans toutes les autres provinces du Burkina, d'après le bureau du SPONG.

Le choix du département de Namissiguima a été fait par la technique de l'échantillonnage systématique et accidentel suivant le sens des points cardinaux et à l'intérieur de 50 kilomètres de distance de la ville d'Ouahigouya. Nous nous sommes portés sur le premier département ayant des responsables d'encadrement et de promotion des organisations de base disponibles.

Après l'identification de la zone géographique, la recherche documentaire a été poursuivie au niveau provincial et a ciblé le Centre régional de la promotion agropastorale (CRPA). L'intention de cette extension est de confronter les informations recueillies au niveau national avec la réalité de terrain. Ceci a permis d'apporter une correction à nos critères de choix de populations sous étude, d'apprécier le degré de fonctionnement et d'organisation des groupes paysans tout en nous basant sur leur distribution spatiale et leur filière d'activité agricole.

L'option pour le groupement des producteurs céréaliers Relwendé a été faite par la technique du choix raisonné. Nous avons demandé aux responsables villageois du département de nous proposer trois premiers groupements selon les critères d'âge, de nombre de réalisations, de nombre de membres, etc. Par la suite, nous avons procédé à la vérification de ces critères, à l'issue de laquelle le groupement mixte de producteurs céréaliers a été retenu. Après le choix du département de Namissiguima et du groupement Relwendé, nous avons mené une enquête sur le terrain.

1.2. L'enquête de terrain

Nous avons mené l'enquête de terrain à partir d'un questionnaire, d'un guide d'entretien et de l'observation directe.

1.2.1. Le questionnaire

Le questionnaire comportait des questions ouvertes inspirées de la grille pour l'étude des initiatives de l'économie sociale (Comeau, 2002). Il a été administré aux producteurs céréaliers du groupement Relwendé. Il nous a permis de connaître, entre autres, la genèse, l'évolution et la situation actuelle du groupement, d'apprécier son profil institutionnel et organisationnel et de cerner ses difficultés et ses perspectives d'avenir. Nous avons, par ailleurs, recueilli le point de vue des producteurs sur les conditions du maintien de leur organisation et de promotion de leurs activités.

1.2.2. Le guide d'entretien

Plusieurs types de guide d'entretien ont été administrés à des personnages ayant des connaissances importantes sur le groupement. Un premier guide d'entretien a été administré au doyen entouré de quelques notables du village. L'objectif de cet entretien est de connaître des éléments historiques du village et des faits ayant marqué celui-ci. Un deuxième guide d'entretien a été administré au délégué départemental des groupements villageois de Namissiguima, avec l'intention d'en savoir un peu plus sur les relations entre, d'une part, le CRPA et les producteurs du groupement Relwendé et, d'autre part, entre lui et ces derniers. Il en est suivi d'autres entretiens avec notamment le préfet du département, le chef de service de santé du village et les directeurs des établissements d'enseignement présents dans le village.

1.2.3. L'observation

L'observation a été aussi utilisée dans cette enquête. Elle a eu cours pendant les différentes rencontres de discussion et sur les différents sites d'activités du groupement. Elle nous a permis de constater les rapports de pouvoir et l'organisation concrète des activités dans la réalité.

2. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Classé 173 sur 175 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2003), le Burkina Faso se présente comme un des pays les plus pauvres du monde. En fait, ce pays fait face à d'énormes problèmes sociaux. La sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable, par exemple, droits humains élémentaires, ne sont pas assurés pour tous les habitants. En effet, le centre, l'est et le nord du Burkina Faso sont les principales zones souffrant de l'insécurité alimentaire et de ses corollaires.

Le Burkina Faso est une ancienne colonie française. Ce pays n'a eu accès à l'indépendance politique qu'à partir de 1960. Au moment de son accession à l'indépendance, les conditions socio-économiques se caractérisaient par une pauvreté massive. En effet, selon l'enquête sur le budget et la consommation de 1963-1964 au Burkina Faso publiée par le ministère du Développement et du Tourisme en 1966, la moyenne des dépenses par ménage moyen de 7,5 personnes était de 9 140 FCFA¹ par mois. Pendant cette période, 78,3 % des ménages avaient un niveau de dépenses mensuelles inférieures à 10 000 FCFA et parmi eux 37,4 % dépensaient moins de 2 000 FCFA par mois. La moyenne des dépenses mensuelles en zone mossi² était de 4 980 FCFA. Elle était légèrement supérieure à la moitié des dépenses moyennes du Burkina. Parmi les ménages mossi, 34,6 % dépensaient en moyenne 520 FCFA par mois, soit un peu moins de 18 FCFA par jour. D'autre part, 53,4 % dépensaient moins de 3 000 FCFA et ne disposaient que de 15,1 % des dépenses globales. Les ménages aisés dépensaient 15 000 FCFA par mois, mais ils ne représentaient que 7,8 % de l'ensemble.

Les échanges monétaires se sont sans doute accrus depuis ce temps, mais à un rythme beaucoup plus lent chez les ruraux que chez les citadins. Il convient en effet de remarquer que les dépenses des ménages ruraux sont entièrement couvertes par la production autoconsommée et dont la valeur n'est pas comprise dans les résultats de ladite enquête.

Mais déjà, sous le règne colonial, les colons se sont engagés dans une lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et ceci à travers l'organisation du monde paysan. En fait, les premières coopératives apparaissent en 1955, à la suite du décret français sur la coopération outre-mer (Janssens, Totte et Verhaegen, 1997 : 19).

Après l'indépendance, l'État confie le développement rural à des sociétés d'intervention. Ces dernières ont créé des groupements à caractère coopératif et mutuel. En 1965, on dénombre 589 groupements dont 545 créés par la Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) dans le plateau *mossi* et quatre groupements créés par le Bureau pour le

FCFA: Franc de la Convention financière africaine, monnaie locale dont la valeur dans les années « post-indépendance » dépassait le franc français. En 2003, 420 FCFA équivalent à 1 \$ CDN.

Les Mossis constituent l'ethnie qui peuple le centre du Burkina Faso formé d'un plateau (d'où l'expression plateau *mossi*).

développement de la production agricole (BDPA) dans le Yatenga. Cependant, la plupart des coopératives SATEC sont des mutuelles de crédit, constituées autour de la diffusion de la culture attelée asine. Cette opération se traduira, de 1965 à 1970, par la disparition de la plupart de ces coopératives et de nombreux impayés. L'échec de ces coopératives s'explique par la faible participation des populations, par la non prise en compte des objectifs sociaux et par des méthodes de vulgarisation dirigistes (Sfarlea, 1975).

Partant de cet échec, l'État burkinabé a mis en place des organismes régionaux de développement (ORD). Les ORD reprennent plusieurs fonctions des sociétés d'intervention occidentales dont, entre autres, la vulgarisation de thèmes techniques, la commercialisation d'intrants, l'information statistique et la promotion des organisations paysannes. Pour relancer cette stratégie de développement rural, le gouvernement lance en 1974 l'option nationale de développement communautaire. Il s'agit de créer au moins un groupement pré-coopératif dans chaque village.

Le village est conçu comme une unité de développement à laquelle l'État apporte des appuis techniques. Le groupement est toute organisation volontaire de personnes à caractère économique, jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs. Ces organisations paysannes comprennent les groupements (ainsi que leur union à l'échelle villageoise et départementale, puis leur fédération à l'échelle provinciale et nationale) et les coopératives de crédits et d'épargne. Ces groupements peuvent être formés uniquement d'hommes ou uniquement de femmes, mais aussi à la fois d'hommes et de femmes. Ces derniers groupements sont appelés groupements mixtes.

Les groupements sont créés sous l'impulsion de l'État burkinabé, ou des organisations non gouvernementales. La création du groupement Relwendé découle de la politique de développement communautaire impulsée par l'État burkinabé dans les années 1970. Ce groupement ne constitue pas un projet nouveau, en ce sens qu'il existait déjà des groupements dans la province du Yatenga (les *kombi-naam* et groupements *naam*), mais il représente de nos jours un exemple, pour son maintien, ses réalisations et ses perspectives d'avenir.

Conscientes de l'importance de la participation des populations rurales aux questions de développement du monde rural, les autorités burkinabé ont toujours voulu les associer aux programmes de développement qui les intéressent en les organisant et en promouvant leurs structures. Ainsi l'historique du mouvement coopératif burkinabé permet de distinguer quatre générations d'organisations paysannes.

Une première forme d'organisations paysannes correspond aux formations paysannes traditionnelles d'avant la conquête coloniale. Il s'agit, entre autres, des formations comme le Sossoaga (entraide et solidarité dans les travaux champêtres chez les *Mossis* du centre), le *naam* (organisation regroupant garçons et filles de même âge) dans le Yatenga. Pendant cette période, l'esprit d'entraide et de solidarité prévalait au sein de la communauté villageoise

(ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 11). La société elle-même était structurée et fonctionnait suivant une hiérarchie et une affinité selon le sexe, l'âge, le clan, etc. La caractéristique essentielle de ces structures est que la participation des membres était de fait (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 11). Ces exemples montrent bien qu'au sein de la communauté villageoise, les gens ont toujours su unir leurs efforts pour réaliser des actions collectives visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

La deuxième génération s'inscrit dans le contexte de la période coloniale. Les autorités coloniales ont créé des sociétés d'intervention à travers tout le pays. Les sociétés indigènes de prévoyance créées en 1931, sont transformées en 1965 en sociétés mutuelles de développement rural. Ces dernières avaient pour but d'organiser le développement de la production agricole au niveau rural (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998). Les traits caractéristiques de ces structures étaient qu'elles étaient imposées dans l'intention de ravitailler l'administration coloniale en vivres et en matières premières pour son industrie (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 12). L'accession à l'indépendance aidant, une nouvelle génération d'organisations paysannes apparaît.

La troisième génération correspond à la période de 1960 (année d'accession à l'indépendance politique) jusqu'en août 1983 (avènement de la révolution) (ministère de l'Agriculture *et al*, 1998 : 12). Dans les années 1960, l'encadrement du monde rural a été confié à quatre sociétés étrangères. La Compagnie française de développement du textile (CFDT) agit dans l'ouest du pays pour la culture du coton. La Société d'assistance technique et de coopération (SATEC) intervient au centre (plateau *mossi*) pour la vulgarisation de la culture attelée et l'octroi du crédit. Afin d'assurer la distribution du crédit et son remboursement, la SATEC a incité la création des coopératives agricoles. La Compagnie internationale de développement rural (CIDR) s'occupe du sud-ouest. Son action s'est étendue de la production agricole à l'initiative de l'épargne villageoise.

Enfin, le Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA) s'intéresse au nord; il a axé son action sur l'amélioration du système de production, par l'approvisionnement des producteurs en facteurs de production, et la vulgarisation des actions de restauration des sols. Ainsi, plus de 600 coopératives ont été créées à travers le Burkina Faso. En 1970, les Organismes régionaux de développement (ORD) ont pris la relève des sociétés étrangères. Sous leur impulsion, de nombreux groupements villageois furent constitués.

Enfin, la quatrième génération commence avec la Révolution d'août 1983 jusqu'à nos jours. Les faits caractéristiques de cette période ont été la mise du mouvement paysan au centre de la politique de développement national. Cette politique comprend la création d'une direction de formation et d'organisation du monde rural, la création d'un ministère de la Question paysanne, chargé de l'animation, de la formation et de l'organisation des producteurs agricoles (sous la Révolution). Elle a aussi connu la transformation du ministère de la Question

paysanne en ministère de l'Action coopérative paysanne pour l'organisation coopérative des paysans, la promulgation de la *zatu* (loi) VII-0035/FP/PRES (Front Populaire); la création de la Direction de la promotion coopérative et mutualiste, au sein du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et sa mutation en Direction de promotion coopérative et de la législation rurale (sous la quatrième République).

Partant des insuffisances de cette loi, l'État burkinabé et ses partenaires au développement (Bureau international du travail, Alliance coopérative internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Service d'accompagnement et de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement, etc.) ont adopté en 1999 la loi 14/1999 portant sur la réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

Les champs d'intervention des groupements villageois sont multiples et inter-reliés. Chaque groupement met toutefois l'accent sur un domaine sans toutefois négliger les autres domaines. On distingue quatre domaines d'activités : l'agriculture, la gestion des ressources naturelles, le maraîchage et l'élevage. Chacun de ces domaines comprend des filières. Le groupement Relwendé s'insère dans la troisième génération d'organisations paysannes. Son domaine d'activité est l'agriculture et sa filière est céréalière.

2.1. Le milieu

2.1.1. Le milieu physique

Le village de Namissiguima est le chef-lieu du département du même nom Namissiguima. Il est situé à 25 kilomètres de la ville d'Ouahigouya, capitale provinciale du Yatenga, dont il dépend administrativement. Il comprend quatre secteurs d'habitation. Il est limité à l'ouest par les villages de Tougou, de Sologom et de Wagain, au nord par les villages d'Ansolma et de Toeghim, à l'est par les villages de Rambo et de Mongoumbouli, et au sud par le village de Boulounga. Le village de Namissiguima serait créé avant la conquête coloniale (1885).

Le village repose en grande partie sur une suite de collines peu élevées à l'est et s'étale sur une plaine sablonneuse en sa partie orientale. Cette partie est limitée par le principal cours d'eau qui côtoie le village. Comme le reste de la province de Yatenga, le village repose sur du *birrimien* dans lequel, on distingue des roches orthométamorphiques basiques et neutres, des schistes et des quartzites.

L'aspect physique du village présente un relief monotone, plat avec quelques escarpements ou talus à pentes cultivables. Les sols sont pauvres et ont une faible capacité de rétention d'eau. On distingue des sols latéritiques qui sont dominants; des sols sableux et des sols

argileux-sableux par endroits. Le climat est de type sahélien, caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche (d'octobre à juin) et une courte saison pluvieuse (de juillet à septembre). Ces saisons sont régies respectivement par l'harmattan (vent sec) qui souffle d'est en ouest d'octobre à juillet et la mousson qui souffle du sud-ouest au nord-est pour le reste de l'année.

Les amplitudes thermiques sont très variables. Les mois les plus chauds sont mai et juin, par la moyenne des températures enregistrées. Au cours de ces mois, les températures maximales peuvent atteindre 45°C. Les températures minimales descendent jusqu'à 15°C et s'observent pendant les mois de janvier et février. Les précipitations sont moins abondantes et irrégulières avec des poches de sécheresse par moments. Les hauteurs d'eau varient entre 300 et 800 millimètres de pluies.

Sur le plan hydraulique, le village de Namissiguima ne dispose pas de cours d'eau permanent, ni de retenue d'eau permanente. On compte quelques *boulis*³ dont certains sont ensablés. La principale ressource hydrologique provient des eaux souterraines peu fournies.

Au niveau de la végétation, la flore est caractérisée par une savane arborée et arbustive dégradée. La formation arborée comprend les espèces suivantes : le raisinier, le prunier, le karité, l'acacia albida, le baobab, le tamarinier, le néré, le nimier. Les épineux forment l'espace le plus abondant. La faune se compose essentiellement de petits gibiers (lièvres, pintades sauvages, perdrix, etc.), généralement en voie de disparition.

Les sols sont en grande partie latéritiques. On rencontre des sols hydromorphes seulement à l'est du village. La position du village l'expose à l'action violente destructrice de l'érosion éolienne et hydrique.

2.1.2. Le profil historique

Namissiguima est un royaume vassal de Yatenga. Naaba Kédré en est le fondateur. Ce dernier fut prince héritier de Salgo (village situé actuellement dans la province de Ganzourgou). Il serait dur de caractère si bien qu'au décès de son père, le conseil des sages lui usurpe le trône en faveur d'un de ses demi-frères. Il tenta vainement de reprendre sa place. C'est alors qu'il décida de quitter le royaume paternel, accompagné par sa mère, sa femme, ses enfants, une bonne partie de ses fidèles sujets. Il emporta aussi un fétiche (*kalambaogo*) qui protège contre les épidémies, les agressions et les mauvais sorts. Son périple l'amena à Namissiguima après avoir traversé plusieurs villages dont voici les plus significatifs d'après les conseils des vieux :

Bouli, en mooré (langue des Mossi), est une retenue d'eau de petite dimension.

- Tema : arrivé dans ce village, l'âne qui transporta le fétiche tomba malade et mourut. Cet événement amena une partie du convoi à s'installer dans ce village ;
- Koumbrango, un autre village qui fut choisi par une autre portion du convoi, entraînant la fuite de la population autochtone, les *Kibsi*;
- L'arrivée du convoi à Mongoum entraîna la fuite de Naaba Rabgo, chef de ce village. La fuite signifiait la capitulation de ce dernier. S'estimant vainqueur, Naaba Kédré décida de s'installer à proximité de ce village. Ne participant pas directement aux expéditions, la mère intégra un village seulement lorsque son fils l'aurait définitivement conquis. Epuisée par l'âge et les différents déplacements, la mère de Naaba Kédré décida de s'installer dans une hutte (soumkoudou) sur la partie la plus élevée de la zone en se disant que son fils la retrouverait de toute façon dans cet endroit. Le terme Namissiguima viendrait de «na-migui-ma», qui signifie en mooré « me trouvera » dont la transformation dans la transcription par les colons donne Namissiguima.

Naaba Kédré avait deux fils. Un décida de rester à Soumkoudou et l'autre à Ronsin. Ces deux emplacements sont présentement deux quartiers du village de Namissiguima. Un troisième quartier était formé par la Cour royale (*na-yiri*).

La population du village augmenta d'année en année, attirant la convoitise des villages environnants. Le village de Namissiguima n'aurait pas cessé d'être attaqué par le *naaba* de Sologom. Cette agression fréquente obligea le *naaba* de Namissiguima à demander l'appui militaire au *naaba* de Bissighin (royaume vassal de l'Ouahigouya, dont le chef est de la lignée du *naaba* du Yatenga). Avec l'appui reçu à Bissighin, le *naaba* de Sologom fut tué à l'entrée de Namissiguima et enterré sur place. Cet endroit s'appelle Yaoghin (tombeau), un autre quartier du village.

Devenu vieux et conscient de la délicatesse du fétiche et des questions foncières dans son village, Naaba Kédré alla à Tougou chercher un homme de confiance pour s'occuper de ses fétiches et desdites questions foncières. Les descendants de ce dernier forment la lignée de Tengsoba (chef des terres).

Nous pouvons ajouter à ces informations quelques événements ayant marqué le village. Le village n'a cessé de connaître des famines et autres calamités naturelles. Mais nous retenons les calamités suivantes :

- La première grande famine du village date de l'époque de Naaba Togré. Il y eut sept ans consécutifs sans pluie. Pendant cette famine, la population s'alimentait grâce à la chasse et la cueillette ;
- La deuxième grande famine eut lieu au temps de Naaba Wobgo;
- La troisième grande famine se produisit sous le règne de Naaba Kobga. Elle fut la plus meurtrière;

- La quatrième grande famine fut causée par une invasion de criquets. Pendant l'invasion, les gens se nourrissaient de criquets et de tout ce qu'ils pouvaient trouver;
- La cinquième grande famine fut nommée *piswaye*;
- Depuis l'avènement des Groupes européens de restauration des sols (GERS) jusqu'à nos jours, les famines se succèdent mais sans grande gravité;
- On peut noter l'épidémie de rougeole qui a eu lieu au temps de Naaba Kogda et de Naaba Yemba, et la variole au temps de Naaba Tigré;
- On note également la méningite et la maladie du charbon, qui ont eu lieu au temps de Naaba Payerga, et l'introduction de la médecine moderne à partir du règne de ce dernier.

2.1.3. Les données socioéconomiques du village

Le groupement Relwendé est un groupement mixte créé le 22 mars 1974 dans le village de Namissiguima. Au moment de la création de Relwendé, le quartier présentait un profil socio-économique fort difficile. Les trois dernières années avant la création étaient marquées par des sécheresses consécutives⁴. Les récoltes étaient trop maigres, voire inexistantes pour certaines familles, par rapport aux besoins alimentaires des populations. L'eau était devenue rare, humains et animaux en souffraient beaucoup. L'exode rural n'avait jamais atteint un niveau aussi élevé.

Au moment de la création du groupement, les habitants du village de Namissiguima étaient peu nombreux et connaissaient un exode massif :

On rencontrait plus de femmes et de personnes âgées que de bras valides.⁵

Sur le plan national, l'espérance de vie était estimée à 45 ans, d'après le préfet de Namissiguima. Il n'existait pratiquement pas de familles monoparentales, car les valeurs ancestrales recommandaient le maintien des unions et la prise en charge des veuves et des orphelins.

En 1998, le village de Namissiguima comptait 5 949 personnes dont 2 975 femmes et 2 974 hommes (recensement administratif de 1998). Cette population était très inégalement répartie sur 908 ménages dans environ une cinquantaine de concessions. En appliquant le taux de croissance démographique nationale de 2,6 %, la population du village de Namissiguima atteindrait l'effectif de 5 949 habitants en 2010.

Source: Groupe-focus avec les vieux du village.

Référence donnée par le groupe-focus.

TABLEAU 1 Répartition des habitants du village

DÉSIGNATIONS	NOMBRE	POURCENTAGE
Nourrissons		
- sexe masculin	398	6,7
- sexe féminin	383	6,4
Enfants		
- sexe masculin	1 087	18,3
- sexe féminin	1 040	17,5
Adultes		
- sexe masculin	1 489	25,0
- sexe féminin	1 552	26,1
Total	5 949	100,0

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

TABLEAU 2 Croissance des habitants du quartier de 2003 à 2010

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population	6 764	6 940	7 120	7 305	7 495	7 690	7 890	8 095

Source: Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Le village connaît un important mouvement d'émigration des hommes. Les principaux lieux de destination sont la Côte d'Ivoire, le Mali, pour l'émigration externe d'une part, et Bobo-Dioulasso (département de Kouka), Ouagadougou, Ouahigouya, Djibo, Titao pour l'émigration interne, d'autre part. Les principaux noms de famille sont Sawadogo, Ouedraogo, Guiro, Kindo.

On rencontre deux religions principales : l'Islam, la religion la plus importante, dont le cheik de Ramatoulaye (quartier de Namissiguima) en est un des principaux prêcheurs au niveau de la sous-région ouest africaine, et le christianisme. Malgré l'importance de l'islam, la pratique de l'animisme (croyance aux ancêtres) n'a pas fléchi.

Sur le plan national, le nombre moyen d'enfants par famille était estimé à 9 enfants⁶. Presque tous les habitants de Namissiguima sont des descendants de Naaba Kédré et de ses fidèles sujets.

En matière d'eau, les habitants de Namissiguima sont bien pauvres, il y a peu de nappes phréatiques et de cours d'eau. Le problème d'eau devient une question vitale en cas de grave sécheresse.

Sur le plan des ressources et des activités socioéconomiques du village, les habitants de Namissiguima sont très pauvres. Bien qu'aucune étude ne soit faite sur la situation socioéconomique du village, nous pouvons constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée par rapport aux années 1960. Les principales sources de revenus sont l'agriculture (environ 3 mois sur 12) et le petit élevage de quelques têtes de bovins et d'ovins dont la taille moyenne est inférieure à 10. À ces activités plus ou moins permanentes, s'ajoutent des activités saisonnières comme le maraîchage, l'artisanat et le petit commerce (marché tri-hebdomadaire et hebdomadaire pour les villages environnants). Il existe donc un chômage structurel déguisé touchant la quasi-totalité des habitants du village.

Au niveau de l'éducation et de la santé, on relève en 2003, un effectif de 185 élèves dont 124 garçons et 61 filles sur environ 1 000 enfants scolarisables, soit 18,5 %⁷. Ces chiffres traduisent une faible fréquentation scolaire et une sous-scolarisation des filles. La population est en grande majorité analphabète, surtout les femmes, qui sont victimes de pesanteurs socioculturelles : le rôle futur de ménagère attribué à la jeune fille, l'insuffisance de moyens financiers amenant à privilégier le garçon par rapport à la fille, les différentes tâches ménagères incombant à la fille, etc.

Au niveau de la santé, le village dispose d'un centre de santé et de promotion sociale (CSPS) dirigé par un infirmier d'État. Le CSPS comprend un dispensaire, une salle d'hospitalisation d'une trentaine de places, une maternité, un service de santé maternelle et infantile et un dépôt pharmaceutique villageois. Selon l'infirmier principal, les principales raisons de consultation médicale sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, cutanées, mais aussi des maladies respiratoires dues à la présence, dans le périmètre villageois, d'un gisement aurifère. Les

Recensement administratif de 1985.

Source : Entretien avec l'inspecteur en charge de l'enseignement dans le département de Namissiguima.

habitants sont en outre exposés à des épidémies de méningite. Dans l'ensemble, le centre médical demeure peu visité, environ 15 % de la population départementale le fréquentent⁸.

La taille des exploitations agricoles varie entre deux et vingt hectares. En hivernage, la quasi-totalité de l'espace immédiat, à l'exception des espaces dénudés, est réservée aux champs et aux petits périmètres de femmes et de chefs de concession. En période sèche, aucun mètre carré immédiat n'est exploité par le maraîchage. On note par endroits quelques périmètres de maraîchage de très petite taille. C'est dans les villages de Sologom (7 kilomètres de Namissiguima) et de Tougou (8 kilomètres de Namissiguima) environnants que certains jeunes pratiquent des cultures de contre-saison. Le petit élevage est en divagation dans la nature. Les habitants du village sont pour une grande partie de l'année en chômage « technique ».

En termes d'équipements socioéconomiques, le Tableau 3 donne une liste nominative et l'état de ces équipements.

2.2. Le secteur d'activité

La pauvreté et l'insécurité alimentaire se présentent comme des problèmes sociaux endémiques dans le plateau *mossi*. Ces problèmes se posent aux populations à divers degrés suivant le niveau de pluviométrie enregistré au cours des mois pluvieux. Dans le plateau *mossi*, diverses stratégies de survie aux niveaux individuel et collectif ont été expérimentées dans le cadre du traitement de l'insécurité alimentaire. Au nombre des stratégies collectives, on peut citer les groupements paysans d'éleveurs, d'agriculteurs, de la petite irrigation villageoise et de gestion des ressources naturelles (reboisement, construction de cordons, de diguettes, et d'autres retenues d'eau, mise en disponibilité des céréales, etc.). Ces activités se présentent comme des stratégies de traitement de la faim par la restauration de la vitalité des sols, la mise en disponibilité des vivres et la génération de revenus au niveau local.

Ces activités sont mises en œuvre par des organisations paysannes. Ces organisations sont ainsi multifonctionnelles. Cette multifonctionnalité des organisations paysannes s'explique par cet effort d'adaptation et de globalisation de la réponse aux besoins des paysans (besoins généralement non dissociés) (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 27). Comme déjà mentionné plus haut, les organisations paysannes privilégient un domaine d'activité sans toutefois négliger les autres. L'activité principale du groupement Relwendé est la culture céréalière.

La production céréalière du Burkina porte essentiellement sur le sorgho, le mil, le maïs, le riz et le fonio. Les terres à vocation agricole sont estimées au tiers du territoire national (Ministère

-

Source: Entretien avec l'infirmier chef en poste.

de l'Agriculture, 1999). Cette agriculture est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales vivrières, qui occupent 88 % des surfaces emblavées annuellement, et qui ont des rendements moyens inférieurs à 850 kilogrammes par hectare. C'est une agriculture dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 hectares (Ministère de l'Agriculture, 1999).

TABLEAU 3
Infrastructures et organisation de l'espace à Namissiguima

NOMBRE	TYPES D'INFRASTRUCTURES	ÉTAT	OBSERVATIONS
	Infrastructures éducatives		
3	Écoles coraniques	Bon	En banco* 1/3
1	École primaire	Bon	En dur, public
1	Centre de formation des jeunes agriculteurs		
1	(CFJA)	Bon	En dur, public
1	Collège	Bon	En dur, public
	Cantine scolaire		
	Infrastructures commerciales		
1	Marché public hebdomadaire	-	-
~ 20	Boutiques	Permanent	Petite taille
3	Moulins	Bon	-
	Infrastructures culturelles et sportives		
5	Mosquées	Fonctionnel	En banco
2	Églises	Fonctionnel	En dur
5	Lieux de fétiche	Fonctionnel	-
2	Terrains de football	Fonctionnel	-
2	Maisons de jeunes	Fonctionnel,	En banco, dont
		1 sur 2	un nouveau
	Infrastructures hydrauliques		
~ 15	Puits busés	Fonctionnel	-
~ 10	Forages	Fonctionnel	-
~ 20	Puits ordinaire	Permanent	-
5	Boulis	Ensablé	-
	Infrastructures socio-sanitaires		
1	CSPS	Fonctionnel	-
1	Centre de récupération et d'entretien nutritionnel		-
1	(CREN)	Fonctionnel	
1	Orphelinat	Fonctionnel	-
1	Maison des handicapés	Fonctionnel	-
1	Bureau de Onatel	Fonctionnel	-
	Gare routière (trois compagnies de transport)		

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

^{*} Le banco est une brique de terre séchée.

La production céréalière est perçue par les exploitants et les promoteurs comme un moyen d'augmenter la disponibilité céréalière et une source de revenus pour les exploitants. Dans cette perspective, il y a une promotion de la culture céréalière par les autorités gouvernementales et par certains bailleurs de fonds. La culture céréalière dans le cadre des groupements est pratiquée pendant les mois pluvieux, en même temps que les exploitations familiales.

La plus grande partie de la production est auto-consommée (80 à 85 %) (ministère de l'Agriculture, 1999 : 41). Les céréales participent à environ 67 % à l'apport calorifique dans l'alimentation; ainsi, elles apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. Aussi le développement de ce secteur constitue un maillon important dans la stratégie de recherche et de renforcement de la sécurité alimentaire. Cependant le marché céréalier représente un enjeu croissant dans l'économie agricole, tant au niveau des revenus des producteurs que dans la plus-value dégagée en aval de la production. Il représente 350 000 à 400 000 tonnes en année climatique normale (ministère de l'Agriculture, 1999 : 41).

Bien qu'elle soit un maillon essentiel de la recherche de sécurité alimentaire au Burkina Faso, la culture céréalière demeure très peu développée. La situation d'ensemble des producteurs céréaliers peut se résumer comme suit :

- Un faible niveau de revenus des producteurs. En effet, selon l'enquête de 1996 sur la pauvreté, le revenu monétaire moyen annuel par tête ne dépasse guère 16 311 FCFA;
- Le taux de producteurs possédant une charrue varie entre 20 et 34 %;
- Le taux d'encadrement se situe entre 35 à 40 %;
- Le crédit moyen octroyé en 1996, se chiffrait à 500 FCFA (environ 1,20 dollar canadien);
- La faiblesse de l'intégration de l'économie au marché, ainsi que la faiblesse du réseau de communication (pistes rurales), handicapent l'épanouissement des secteurs de la distribution et de la commercialisation⁹.

La répartition géographique de la production est très inégale. On distingue des zones structurellement excédentaires (essentiellement l'Ouest, dont principalement les provinces du Houet, de la Comoé, du Mohoun et à l'est dans les provinces de Gourma, Tapoa et Gnagna), des zones structurellement déficitaires (dans le Sahel) et des zones à équilibre précaire. En plus de la disparité spatiale de la production, on note une irrégularité dans le temps. Le climat et les superficies mises en culture expliquent cette variabilité. Ce fait marque la grande latitude de marge de manœuvre que conservent les paysans en matière de choix de leur assolement. Leur non-spécialisation traduit probablement une stratégie de sécurisation (Janssens, Totté et Verhaegen 1997 : 50).

⁹ Toutes ces données sont extraites du rapport du ministère de l'Agriculture (1999 : 41).

Au niveau des céréales traditionnelles (mil et sorgho), l'évolution de la production et plus liée à l'accroissement des superficies cultivées qu'à l'amélioration des rendements (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 50). Ceux-ci restent en effet très faibles: la campagne 1994-1995 connaît une variation de 306 kg/ha à 1 150 kg/ha dans le Zoundwéogo pour le mil. Toutefois les rendements du sorgho et du mil auraient connu une légère hausse annuelle de + 2 % pour le sorgho et + 3 % pour le mil (DSAP/ DIAPER III, cité dans Janssens, Totté et Verhaegen, 1997). Par contre, en ce qui concerne le maïs, sa forte progression est due à une hausse importante du rendement moyen. Ce dernier est passé de 640 kg/ha en 1984 à 1 490 kg/ha en 1993 (Gbikpi et Raimondo, 1997).

TABLEAU 4 Production céréalière de 1984 à 1996 (en 1 000 tonnes)

Années Cultures	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Sorgho	587,0	815,5	928,7	699,1	981,2	991,2	750,5	1238,3	1292,1	1231,4	1310,4	1232,4	1266,1
Mil	318,9	585,5	613,2	545,5	776,5	649,3	449,0	848,5	5783,5	751,9	899,2	831,4	733,7
Maïs	81,1	138,0	155,0	168,1	249,8	256,9	257,9	315,1	341,3	362,1	270,7	350,3	212,5
Riz	29,0	36,7	22,2	50,1	54,3	41,8	47,8	38,6	46,7	61,0	53,0	84,0	123,8

Source: Direction des Statistiques agricoles et pastorales (DSAP) et ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA), 1997.

Afin d'assurer un certain niveau de sécurité alimentaire, l'État burkinabé a créé deux institutions de collecte et de commercialisation pour réguler les prix : l'Office national des céréales (OFNACER), créé en 1971, et supprimé dans le cadre du Programme d'ajustement du secteur agricole ; et la Caisse générale de péréquation (CGP), créée en 1978, avec pour mission de réguler les approvisionnements en riz et de stabiliser son prix et celui du blé. L'OFNACER avait le monopole d'achat et de commercialisation des céréales à des prix administrés. L'État n'intervenait plus que dans la gestion des situations d'urgence alimentaire à travers la Société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS).

La part de la production céréalière qui est commercialisée demeure assez faible, excepté pour le riz et le maïs ; on estime qu'au plus 20 % de la production est échangée (dons compris), peut-être 10 % (Henry et Ouedraogo, 1997). De manière générale, l'offre céréalière est

atomisée et provient de petits producteurs, dont l'objectif dans la production est l'auto-alimentation plutôt que le revenu.

Le rôle des organisations paysannes (OP) dans les filières céréalières est encore peu développé. En 1997, il n'y avait pas de groupements spécialisés dans la commercialisation de céréales, excepté quelques exemples soutenus pour la plupart par des projets. Plusieurs groupements villageois ont essayé de constituer des banques de céréales. Mais plusieurs de ces banques ont joué un rôle social.

2.3. Le projet initial

Avant la formalisation du groupement dans les registres administratifs, il y avait une formation sociale d'entraide et de solidarité : le *kombi-naam*. Les différentes activités du *kombi-naam* se déroulaient essentiellement pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche le *naam* se livrait à des activités de réjouissance. Les futurs membres du groupement Relwendé formaient un *naam*. L'histoire du village est jalonnée de mauvaises récoltes. C'est à la faveur de la création des ORD que ce *naam* va devenir un groupement pré-coopératif.

L'objectif fondamental des membres de Relwendé est de promouvoir une agriculture à même de subvenir à leurs propres besoins alimentaires. Cet objectif s'insère dans la politique de mobilisation et de responsabilisation du monde rural dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en particulier, et contre la pauvreté en général. Pour atteindre cet objectif au niveau villageois, il faut mettre sur pied un projet céréalier par l'intermédiaire d'un groupement. Ce groupement tient lieu à la fois de moyen de mise en disponibilité alimentaire, de centre de formation, de moyen d'acquisition d'équipements agricoles, mais aussi de garantie de remboursement et de canal d'écoulement des productions individuelle et collective.

Contrairement aux agricultrices et agriculteurs privés qui agissent dans un cadre familial et de subsistance, le projet agricole de Relwendé rejoint et intéresse tout le village de Namissiguima au moment de sa création. Il s'agit d'un projet collectif à but non lucratif. On pourrait attribuer le succès de son démarrage au fait qu'il tente de trouver des solutions à un problème récurrent, qui s'avère le mieux partagé parmi les villageois. En outre, sa façon de fonctionner repose sur un système de gestion semblable à celui de *kombi-naam*, formule traditionnelle d'entraide entre jeunes de même classe d'âge et de même ressort territorial.

Le *kombi-naam* (autorité des jeunes) est une association traditionnelle de travail communautaire de jeunes (8 à 35 ans pour les garçons et 8 à 21 ans pour les filles). Des jeunes d'un même d'un quartier ou village se mettent d'accord pour organiser le *kombi-naam* en général pendant la saison des pluies. Les jeunes participent sans aucune discrimination ; les

responsabilités sont attribuées de manière démocratique selon le caractère, le tempérament et les compétences techniques des membres. La transparence dans la gestion est de mise (Ouedraogo, 1988). Les principales activités du *kombi-naam* consistent à travailler dans les champs des villageois demandeurs, contre rémunération en espèces ou en nature (céréales, arachide, sésame, etc.). Ces produits sont utilisés à la fin des récoltes pour organiser une fête.

Au tout début de ses activités, le groupement Relwendé a subdivisé ses activités en deux programmes intimement liés : le programme formation équipement agricole et le programme production. Le premier programme vise à acquérir les connaissances et les outils agricoles nécessaires à une culture céréalière efficiente. L'objectif est que chaque agriculteur membre puisse, par l'intermédiaire du groupement, acquérir de nouvelles connaissances et outils agricoles que promeut l'État à travers les ORD.

Le deuxième objectif vise, à la lumière des nouvelles connaissances et des outils agricoles acquis, un changement qualitatif dans le mode familial de production agricole. Il s'agit de pratiquer une agriculture efficiente et durable par la mobilisation des paysans, leur formation et leur équipement en outils agricoles. Pour ce faire, l'organisation de la production au niveau collectif comprend la constitution d'un champ collectif de mil et d'arachide. Ces champs collectifs qui sont mis en valeur sous la supervision de l'agent ORD, constituent à la fois un centre collectif d'expérimentation et de formation aux techniques agricoles nouvelles.

À maturité, la récolte est organisée par le bureau ; et les travaux de collecte et de stockage connaissent la participation des membres. Les modalités d'utilisation des céréales stockées sont laissées à l'appréciation des membres à l'assemblée générale.

Les membres de Relwendé ont exprimé dès le début leurs besoins de formation ; notamment en ce qui concerne les techniques de conservation des sols et des arbres, et les variétés culturales résistantes au Sahel. L'objectif de cette formation est de maximiser les potentialités d'une agriculture efficiente et responsabiliser les paysans dans la quête de la sécurité alimentaire. Il s'agit, par la formation, de permettre aux membres d'acquérir les voies et les moyens de s'assurer sur le plan alimentaire.

L'objectif de l'acquisition des nouvelles connaissances et techniques agricoles par les membres de Relwendé vise en fait des campagnes agricoles familiales à même de satisfaire les besoins alimentaires propres. Il s'agit de s'inspirer des expériences collectives (au niveau des champs collectifs) pour révolutionner son propre mode de production agricole.

Selon les personnes interrogées, on relève que dans les premières années d'existence du groupement Relwendé, le programme des activités n'a pas vraiment de nouveau. Il ressemble à ce que les anciens membres de *kombi-naam* avaient l'habitude de faire. Les seuls éléments de différence résident dans la formalisation du groupement et le tutorat de l'ORD. Ce rapport change profondément les membres, puisqu'il suppose une relation plus ou moins subordonnée

du groupement au ministère de l'Agriculture, *via* l'ORD du Nord. Le contenu de cette relation suppose la possibilité de prendre un crédit agricole (en semences, en engrais et en équipements), et de recevoir une formation et un encadrement par l'agent ORD.

Cette relation sous-entend un accompagnement du groupement vers une appropriation sociale des connaissances et techniques agricoles nouvelles. L'appropriation sociale de techniques est définie ici comme un effort entrepris par un groupe social pour se doter du minimum nécessaire et suffisant de connaissances technique, théorique et critique ainsi qu'un savoir lui permettant d'avoir un contrôle relatif sur l'utilisation de son savoir.

2.4. Les promoteurs de Relwendé

L'idée de transformer le *kombi-naam* en groupement pré-coopératif remonte à l'agent ORD qui s'occupait de l'encadrement du monde paysan dans le département de Namissiguima. Ce dernier, qui aurait remarqué le dynamisme (une cinquantaine de membres ayant travaillé dans un nombre important de champs et ayant un peu d'argent avec leur trésorier), vint sensibiliser les paysans à la notion du groupement et leur proposa de devenir un groupement. Il les aurait convaincu qu'ils pourraient produire des céréales (mil, sorgho) et des oléagineux (sésame, arachide) qui leur rendraient grand service. « Je vais mettre sur pied un système de vente de semences, des engrais et organiser un achat pour le sésame et l'arachide » leur aurait-il dit.

La volonté des autorités publiques de promouvoir des organisations propres aux producteurs s'est manifestée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire. L'objectif de cette politique était d'aider les promoteurs à s'organiser en groupements villageois (GV) pour servir d'interlocuteurs non seulement des services agricoles, mais aussi des structures de mobilisation et de coordination de ressources (ministère de l'Agriculture, 1999 : 31). L'exigence d'une caution solidaire pour accéder à un crédit a été l'un des facteurs d'accélération de la création des GV dans la plupart des villages.

Ces organisations paysannes ont permis de répondre à des besoins précis de vulgarisation agricole, d'apprivoisement en intrants, de commercialisation, de crédit, etc. Elles ont certes, permis à leurs adhérents de bénéficier d'un certain nombre de services fournis par l'État.

2.5. Le démarrage : les trois premières années

Le projet céréalier du groupement pré-coopératif Relwendé de Namissiguima a été bien reçu par les anciens membres du *naam* et par une part importante des habitants du village. L'ORD a été et est encore de nos jours le principal appui du groupement Relwendé. Initiateur de la transformation du groupement *naam* à un groupement pré-coopératif, l'agent ORD s'est

engagé à la formation des membres du groupement Relwendé à la vie coopérative et aux nouvelles connaissances et techniques agricoles. En outre, il s'est battu pour que les membres du groupement puissent bénéficier de certains équipements agricoles.

La première année (1974) de fonctionnement de Relwendé a été une année d'organisation. Dès cette première année, l'agent ORD préparait les membres du *kombi-naam* par des réunions et les aidait à la constitution du comité directeur. Il a en outre favorisé l'accès aux prêts à court terme, orienté le groupement au niveau du choix des cultures de rente, surveillé de près les travaux du groupement, etc. C'est ainsi qu'à la première campagne agricole (1974-1975), le groupement a reçu un crédit en outils agricoles de cinq charrues remboursables sur cinq ans, une initiation en technique de labourage et de semis en ligne droite.

Pendant cette période, le groupement était régi par la loi 1/1973 portant sur le statut général des sociétés coopératives. Au sens de cette loi, les coopératives sont des sociétés particulières à capital variable formé de parts nominatives de valeur égale, constituées par des personnes en nombre illimité. Ces personnes reconnaissent la similitude de leurs besoins, s'organisent corporativement et fondent une entreprise commune, qui ne poursuit pas des fins lucratives. L'objectif est de satisfaire des besoins de base et améliorer la situation économique et sociale de leurs membres par leurs efforts communs et de contribuer au développement du Burkina Faso.

La deuxième année d'existence (1975-1976) du groupement de Relwendé est marquée par sa consolidation et l'élargissement de ses activités : on retient, entre autres, le programme « travail contre nourriture ». Ici, le travail porte sur des réalisations communautaires (deux retenues d'eau de petites dimensions, introduction de la pépinière et d'un programme de reboisement).

Vu l'insuffisance des outils agricoles et du poids des crédits contractés, une réflexion a été entamée au cours de cette deuxième année dans le but d'acquérir le maximum d'équipements et de les utiliser de façon optimale. Les réflexions ont porté sur différentes formules, comme la rotation hebdomadaire des équipements entre les membres ou l'acquisition individualisée sous la caution solidaire du groupement, etc. Au niveau de la dernière modalité, la charge de ce crédit incombe à la responsabilité morale du groupement, mais elle relève en fait de la responsabilité individuelle de chaque membre acquéreur.

À cette période, le groupement était composé uniquement d'hommes. La formule voudrait que les familles soient représentées par des hommes, en l'occurrence, le chef de famille. Les femmes et enfants ne siégeaient pas aux rencontres du groupement.

La troisième année (1976-1977) d'existence du groupement est marquée par le prolongement de certaines activités, notamment le reboisement (du site de l'actuel marché du village) et la

construction des retenues d'eau. C'est aussi au cours de cette année que la technique du *zai*¹⁰ amélioré a été introduite dans le groupement.

On remarque qu'au cours de ces trois premières années d'existence, le groupement n'avait pas de local propre. Les différentes rencontres ont eu lieu devant l'entrée de la concession du président du groupement, sous un arbre qui tenait lieu de bureau.

La première crise importante du groupement a eu lieu dans la deuxième année d'existence. Cette crise provenait de l'incompréhension entre, d'une part, le groupement et les membres et, d'autre part, entre le groupement et l'agent ORD. Le problème venait du fait que les membres ne s'entendaient pas sur l'appartenance et la responsabilité des outils agricoles acquis, si bien que certains membres ne se sont pas acquittés du remboursement annuel de leurs crédits contractés. D'autre part, il y a eu un caissier au niveau de l'ORD qui détournait les paiements des paysans. Ce dernier remplissait les cartes de crédit agricole, mais pas le registre de l'ORD, si bien qu'au contrôle interne de l'ORD, tout se passait comme si les paysans n'avaient pas rempli leur part de contrat. Il s'en suivit une décision de reprendre leurs outils et de contraindre les fautifs, par tous les moyens, à régler la facture.

Cette crise fut résolue à la suite d'une convocation en justice par un coopérant européen. L'audition des uns et des autres a donné une issue positive au groupement en ce qui concerne la responsabilité collective de ce dernier sur les équipements. Pour ce qui est des fautifs internes, une rencontre entre le coopérant et les membres a été utile pour traiter l'incompréhension qui existait entre les membres.

Pendant ces trois premières années d'existence, Relwendé a conservé le bureau hérité du groupement *naam*. C'est ce bureau même qui a assuré la mutation vers le groupement précopératif. Ce dernier proposait des activités à mener. Mais la programmation desdites activités requérait la disponibilité du plus grand nombre de membres. Ce bureau ne comportait pas de femmes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les femmes et les enfants étaient représentés par le chef de famille dont le nom seul figurait sur le cahier de membres. Cette représentation était à l'image de l'organisation sociale en cours dans la société *mossi* pendant ce temps : « Les hommes décident et dirigent, tandis que les femmes et les enfants suivent. »

On pourrait dire que le groupement Relwendé fonctionnait dans ses trois premières années avec cohésion et dynamisme, en dépit des difficultés. On pourrait aussi dire que son fonctionnement ne s'était pas vraiment écarté du mode de fonctionnement du *kombi-naam*. Le groupement s'était tout de même enrichi un peu de la culture coopérative. En témoignent l'établissement formel d'un programme d'activités, la présence d'un cahier de membres et d'activités et la responsabilisation de certains membres par rapport aux outils.

-

Zaï est une technique ancestrale de revitalisation des sols dénudés. Elle consiste à creuser des pots d'une profondeur d'environ de 20 à 30 cm et d'une largeur de 20 cm sur des sols légèrement inclines, de sorte à retenir l'eau de pluie qui ruisselle. La technique du zaï amélioré est une élaboration des agents ORD.

Les membres (dont on ignore le nombre) enregistrés dans cette période sont tous des ressortissants du village de Namissiguima, tout quartier confondu. Ils avaient tous l'agriculture comme activité principale, et des activités secondaires de contre-saison (petit commerce, forgeron, élevage, etc). L'âge moyen se « situait entre 25 et 45 ans »¹¹.

Pour les trois premières années de fonctionnement, le bilan du groupement peut être globalement qualifié de positif. En effet, en ce qui concerne son maintien par-dessus l'insuffisance de moyens et les différentes incompréhensions, on peut dire que les membres ont fait preuve d'une volonté de rester unis au sein du groupement et de se réaliser. Nous soulignons ici l'engagement des membres fondateurs d'utiliser le groupement pour traiter des problèmes qui concernent tout le village, en l'occurrence, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Les aspects quantitatifs des réalisations sont plutôt difficiles à cerner. En fait, aucune étude n'a été faite sur le fonctionnement de ce groupement. Les membres n'ont pas eu cette culture de transcrire sur papier les bilans des campagnes agricoles et des activités communautaires réalisées. On ne saurait non plus constater ces premières réalisations, d'autant plus qu'il faut pour certaines *zaï* (retenues d'eau) un entretien permanent.

Le manque de documents écrits sur les réalisations pourrait-il être expliqué par le fait qu'ils étaient tous analphabètes ? On retiendra, pour les trois premières années, la satisfaction des producteurs d'être unis au sein d'un groupement et leur motivation à continuer à travailler, ainsi que la faiblesse de l'éducation coopérative et l'insuffisance des outils agricoles.

2.6. L'évolution du groupement

On distingue trois phases dans l'évolution de Relwendé: de 1977 à 1995, de 1996 à 1999 et de 2000 à 2003. Ces phases sont segmentées suivant des événements majeurs survenus dans la vie du groupement. Ces événements trouvent leur origine dans la politique coopérative du gouvernement. Il s'agit de l'avènement de la loi 1/1973 en 1973, la loi 35/1990 en 1990 et la loi 14/1999 en 1999. La traduction de ces événements dans le fonctionnement du groupement ne suit pas la date de leur promulgation.

2.6.1. La période 1977-1995

Pendant cette période, Relwendé est caractérisé par sa volonté de survivre, la solidarité et la recherche du consensus entre ses membres. Cette volonté s'est renforcée par les différents

¹¹ Groupe-focus A2.

encouragements de l'ORD. L'expérience positive en termes de résultats de campagnes des trois premières années a montré aux membres non seulement l'impact positif du groupement sur leurs conditions de vie, mais a aussi révélé les défis qui les attendent (insuffisance des moyens agricoles, écart entre les principes coopératifs et la réalité du groupement, etc.).

Cette période comprend des hauts et des bas dans la vie du groupement. Ceci implique une nouvelle organisation du groupement dans le sens d'un dynamisme continu. Ainsi, en partant de l'insuffisance et des limites de l'ORD, l'idée-force est de « travailler avec les moyens de bord ».

La campagne 1977 commence avec un programme d'activités peu différent des programmes précédents. Ce programme comprend des activités de reboisement, de vente des récoltes de la campagne passée. Cette campagne connaît le soutien de l'agent de l'ORD à travers un programme « nourriture contre travail ». Ce programme porte sur la construction de *boulis* et de cordons pierreux. L'organisation de ce travail incombe au bureau. Mais la réalisation des activités connaît une grande participation, car chaque membre mobilise toute la famille.

La saison hivernale de 1977-1978 est relativement bonne. Les champs collectifs de mil et d'arachide sont mis en valeur. L'organisation de cette campagne est rythmée par les pluies importantes. Le premier jour suivant la pluie est consacré aux travaux personnels. Le second jour est réservé au groupement. Les autres jours sont laissés aux travaux de famille si les sols conservent encore de l'humidité.

Au cours de cette campagne, on note un encadrement assidu de l'agent de l'ORD. Ces visites ont lieu toutes les quinzaines et durent pendant au moins quatre heures. Les rencontres ont lieu sur les champs collectifs. Nous pouvons rappeler ici que les champs collectifs servent aussi de sites d'expérimentation pour les membres. Les résultats d'exploitation des champs collectifs constituent une partie du patrimoine du groupement. Les rencontres avec l'agent de l'ORD ne sont pas rigoureusement programmées au début de la campagne. Elles sont plutôt rythmées, elles aussi, par les pluies qui dictent les jours du travail du groupement.

Au niveau du patrimoine céréalier du groupement, le mode d'utilisation est proposé aux membres en assemblée générale par le bureau. Mais deux principes guident son affectation : en cas de sécheresse, le bureau identifie les membres les plus nécessiteux et leur distribue des céréales ou leur en vend à prix social. La satisfaction de ces membres peut autoriser la vente aux non-membres. En cas de campagne agricole normale, les stocks sont vendus après prélèvement des semences pour la prochaine campagne. La priorité est accordée aux membres par rapport aux non-membres.

Le groupement a fonctionné ainsi de 1978 à 1995. On rencontrait des années de bonnes récoltes et des années de mauvaises récoltes. Cependant, on remarque une période de

ralentissement, voire de suspension momentanée, des activités du groupement entre 1987 et 1995.

Cette période d'accalmie dans le fonctionnement du groupement serait due à un concours de plusieurs circonstances. D'abord, ce fut la disparition du premier président du groupement, survenue en un moment de sécheresse, et suivie par la non-tenue de rencontres pour sa succession. Ensuite, les visites du nouvel encadreur de l'ORD se faisaient de plus en plus rares ; si bien qu'on nota une rupture pendant un long moment.

Le manque de dynamisme interne après la mort du président et l'absence de visites de l'agent de l'ORD peuvent expliquer le ralentissement des activités du groupement et, par conséquent, justifier le retard du groupement dans son effort de se conformer à la loi 35 adoptée en 1990.

Nous pouvons tirer deux remarques dans ce dysfonctionnement momentané. La première remarque est le caractère superficiel de l'éducation coopérative reçue pendant cette période par les adhérents. On pourrait dire que la vacance de poste de président résulte d'une insuffisance de l'assimilation de la particularité et du mécanisme du système coopératif. Sans une éducation coopérative préalable, un adhérent ne peut pas comprendre son intérêt de soutenir une telle organisation. La deuxième remarque est le manque d'assistance de la part de l'ORD. En fait, c'est au moment où la vigilance de l'ORD est la plus sollicitée que celle-ci se fait rare. L'attitude passive des adhérents peut s'expliquer par le manque d'appui matériel et technique, et d'un encadreur compétent capable de découvrir les moyens de conduire le groupement vers son développement.

2.6.2. La période 1996-1999

Cette période commence avec la conformation du groupement à la loi 35 et prend fin avec l'adoption de la loi 14/1999 en 1999. Elle est caractérisée par la qualité et le nombre de formations acquises par les membres du groupement. Elle est en outre marquée par une dynamique organisationnelle, qui est en grande partie insufflée par le Centre régional de promotion agropastorale (CRPA, ex-ORD).

En effet, la loi 1/1973 est restée en vigueur jusqu'à l'adoption de l'ordonnance 83021/CSP/PRES/DR portant sur le statut des organisations à caractère coopératif et précopération. Cette ordonnance a été remplacée en 1990 par la *zatu* (loi, en langue nationale) VII-0035/FP/PRES. Au fond, cette loi ne diffère pas des précédentes, elle se voudrait plus explicite et facilement compréhensible par les différents acteurs. Ce cadre légal continue de conférer à l'administration un droit de regard sur la composition des instances dirigeantes et sur leurs assemblées générales.

Au niveau du groupement, le retour de l'encadrement de l'agent du CRPA a permis l'organisation des rencontres et l'élection d'un nouveau président. C'est à partir de ce moment que le groupement se reprogramme en termes d'activités à accomplir.

Pendant cette période, plusieurs formations et ateliers de perfectionnement ont été initiés en faveur du groupement Relwendé. Au nombre des ateliers de perfectionnement, on peut citer l'atelier sur la technique de pépinière et de reboisement reçu en 1996, grâce à l'action de l'agent du CRPA. La technique de construction de diguettes, de digues filtrantes et de cordons a également été revue, grâce à l'action de ce même agent. Il en est de même pour la technique de construction de *bouli* (retenue d'eau). Ces activités concourent à augmenter la productivité agricole par l'action de rétention d'eau pluviale et de son absorption par les cultures. Elles relèvent toutes de la gestion des ressources naturelles, lesquelles ne sont pas sans influence sur les cultures.

Au niveau des nouvelles acquisitions en termes de connaissances et de techniques, on peut citer la technique de lutte contre l'incendie et les feux de brousse, la protection de l'environnement.

Toutes ces formations ont été réalisées sous la direction du nouveau bureau (c'est le président seul qui est un nouveau membre). Le bureau est resté inchangé jusqu'à l'adoption de la loi 14/1999 en 1999.

2.6.3. La période 1999-2003

Cette période commence avec l'adoption de la loi 14/1999 et s'étend jusqu'en 2003. Cette dernière date coïncide à la fois avec le début de cette recherche et avec l'expiration du délai accordé par les législateurs aux organisations paysannes pour se conformer à la nouvelle loi. Cette loi consacre un tournant décisif dans la vie des organisations.

En politique, cette période est marquée par le début du second mandat présidentiel de Blaise Compaoré, élu en novembre 1998. Ce mandat place les organisations paysannes au centre de sa politique de développement avec pour objectif de les rendre professionnelles.

La professionnalisation des organisations paysannes dans le contexte burkinabé est considérée comme « un processus qui vise à améliorer les compétences des principaux acteurs de l'activité agricole, dans le sens d'une plus grande maîtrise des activités de production, de transformation et de commercialisation. Lorsqu'on parle d'acteurs, il s'agit généralement des producteurs regroupés au sein d'organisations paysannes et d'opérateurs privés dans la production et la transformation » (Janssens, Totté et Verhaegen, 1997 : 27). La

professionnalisation comprend trois aspects essentiels : la spécialisation, la restructuration et la séparation des fonctions.

La spécialisation consiste à orienter l'ensemble de ces activités sur un ou deux produits, ou filières spécifiques. Son ambition est de permettre une meilleure maîtrise des différentes questions qui se posent aux producteurs, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation éventuelle des produits.

La séparation concerne essentiellement la dissociation des activités économiques exigeant une rentabilité, des activités sociales. Les premières servent à financer les secondes. Ces dernières inhibent les possibilités de rentabilisation. La séparation comprend l'abandon d'un certain nombre de fonctions non liées à la production agricole proprement dite. En outre, elle encourage la concentration des activités sur les créneaux identifiés et leur organisation en structures de producteurs.

À partir de la spécialisation et de la séparation des filières d'activités, c'est une restructuration du groupement qui est demandée aux membres. Cette restructuration implique une nouvelle organisation de Relwendé. En substance, la loi 14/1999 se traduit au niveau de Relwendé par une restructuration. Le 3 octobre 2001, une rencontre a eu lieu chez le président du groupement et a été consacrée aux travaux de restructuration du groupement. Au sortir de cette rencontre, les membres décidèrent de garder la filière céréalière. Ceci implique une nouvelle définition des objectifs et une organisation stratégique.

La période 1999-2003 démarre avec cette nouvelle donne juridique des groupements. Partant de celle-ci, les producteurs s'engagent dans une double démarche : à l'interne, il s'agit d'établir un programme d'activités céréalières et de s'organiser conséquemment; à l'extérieur, il faut travailler pour acquérir le nouvel agrément, la reconnaissance de la nouvelle identité du groupement, et sa crédibilité auprès des intervenants des organisations de base. Le bureau qui a conduit le groupement jusqu'à cette date se met à nouveau en œuvre pour le conformer aux nouvelles exigences. À l'issue de l'assemblée générale constitutive du 3 octobre 2001, le même bureau est reconduit dans sa totalité. Il a bénéficié dans leurs différentes démarches de l'appui du délégué départemental des groupements villageois.

La première tâche de cette période commence en janvier 2000. Elle porte sur une formation en technique de demi-lune¹². Ensuite, au mois de février 2000, le bureau évalue le stock céréalier du groupement, prélève les semences pour la prochaine campagne céréalière et vend le reste aux membres demandeurs. La campagne céréalière commence en juillet et se termine en octobre. Les membres ont bien choisi la filière céréalière comme filière privilégiée, mais ils ne

Demi-lune est une technique de revitalisation des sols complètement dénudés. Cette technique consiste à creuser un demi-cercle d'une profondeur d'environ 10 cm, d'un rayon de 2 m. La terre emblavée est déposée sur le pourtour du demi-cercle sur une hauteur de 20 à 30 cm. Cette technique retient l'eau ruisselante et facilite son absorption. L'intérieur de la demi-lune est un espace cultural.

veulent pas rester inactifs en dehors de ladite filière. C'est ainsi qu'ils s'intéressent à d'autres activités ayant des incidences directes avec la production céréalière : le reboisement (deux hectares à l'entrée du village) et le désensablement d'un *bouli*. Cette année-là est marquée par une grande sécheresse si bien que la campagne a un bilan céréalier négatif.

La campagne 2001, débute avec la ferme intention d'acquérir l'agrément. À ce point, il est nécessaire de mobiliser des fonds. À la première assemblée générale de cette année, le bureau revient sur le sujet avec insistance. En montrant la nouvelle législation, ses exigences, ses tenants et aboutissants, le bureau a, en toute vraisemblance, convaincu les adhérents de s'acquitter de leurs cotisations annuelles. On a pour preuve, leur entrée. Ce qui aboutit à l'acquisition de l'agrément le 27 novembre 2001. Parallèlement à la collecte des cotisations, deux formations sont en cours au sein du groupement. Ces formations portent sur la technique de végétalisation des diguettes et la technique de fauche et de conservation du pâturage naturel. Comme la campagne précédente, cette campagne est, elle aussi, marquée par une sécheresse.

La campagne 2002 connaît un atelier de perfectionnement de la technique de végétalisation des diguettes et la technique de conservation du pâturage. La production agricole de cette campagne n'a pas bien produit du fait de la sécheresse.

La campagne céréalière 2003 commence en juillet par le nettoyage des champs du groupement. Le reste du programme est mis en exécution. Les étapes suivantes comprennent le labourage, les semailles, l'entretien. La campagne n'est pas achevée, d'autres étapes telles que la récolte, le battage et le stockage n'étant pas encore amorcées. On peut prévoir une excellente campagne céréalière sur la base du niveau de pluviométrie déjà enregistré au Burkina.

3. LA PRÉSENTATION DES MEMBRES

3.1. Les acteurs présents dans l'activité

Le groupement Relwendé a été créé par l'ensemble des membres du *kombi-naam* qui ont accepté le projet de transformation en groupement pré-coopératif. Mais on reconnaît l'importante influence de Ouedraogo Salam, chef du *kombi-naam* au moment ou l'agent ORD aborda le groupement. Ce dernier, aujourd'hui disparu, était le premier convaincu des avantages d'un groupement pré-coopératif et aurait sensibilisé et mobilisé le reste du *staff* du *kombi-naam*.

On reconnaît aussi comme « fondateurs » des personnes dont l'action dans le passé a été déterminante dans la mutation du *kombi-naam* et son maintien en groupement pré-coopératif. On peut faire référence à l'agent ORD du département de Namissiguima. Ce dernier, par voie de sensibilisation et d'organisation, a amené les paysans à la création du groupement. Les membres actuels du groupement se présentent dans le Tableau 5.

Les membres sont en majorité musulmans et animistes. On y rencontre aussi des chrétiens. D'ailleurs, toutes les religions présentes dans le village se retrouvent dans le groupement. Sur le plan politique, le Congrès pour la démocratie et le progrès (parti au pouvoir depuis 1991) est très largement représenté dans le groupement, suivi de l'Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain.

L'âge moyen actuel des producteurs agriculteurs est de 58 ans. La plus jeune productrice a 46 ans et la plus âgée a 76 ans.

Il n'y a pas de salaire ni de traitement financier quelconque pour les membres de Relwendé. Cependant, sont remboursés les frais de déplacement consentis, dans le cadre des activités du groupement, à un membre désigné par ce dernier pour accomplir cette activité. Le volet « fonctionnement de la caisse » du groupement couvre ce genre de dépenses.

En termes d'éducation coopérative, les membres du groupement ont bénéficié de la part des organismes d'encadrement plusieurs formations. La liste dans le Tableau 6 n'en illustre que quelques-unes.

TABLEAU 5 Membres du groupement Relwendé de Namissiguima

1 Ouedraogo Mamadi Président Agriculteur 2 Ouedraogo Mamadi Taiifa Vice-président Maçon 3 Ouedraogo Saïdou Secrétaire Agriculteur 4 Sawadogo Saïdou Responsable. à l'information Agriculteur 5 Ouedraogo Ilassa Responsable à l'organisation 6 Kindo Azeta Trésorière Ménagère 7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur 18 Ouedraogo Hamidou Membre Agriculteur	TION D'ENTRÉE
3 Ouedraogo Saïdou Secrétaire Agriculteur 4 Sawadogo Saïdou Responsable. à l'information Agriculteur 5 Ouedraogo Ilassa Responsable à l'organisation 6 Kindo Azeta Trésorière Ménagère 7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
4 Sawadogo Saïdou Responsable. à l'information Agriculteur 5 Ouedraogo Ilassa Responsable à l'organisation 6 Kindo Azeta Trésorière Ménagère 7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
5 Ouedraogo Ilassa Responsable à l'organisation 6 Kindo Azeta Trésorière Ménagère 7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
6 Kindo Azeta Trésorière Ménagère 7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
7 Ouedraogo Madi Malawsi Président du Comité de contrôle Agriculteur 8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	
8 Sawadogo Mahanma Rapporteur du Comité de contrôle Agriculteur 9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
9 Ouedraogo Salifou Comité de contrôle Agriculteur 10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
10 Sawadogo Rasmané Comité de contrôle Agriculteur 11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
11 Ouedraogo Mamoudou Membre Agriculteur 12 Sawadogo Sidiki Membre Agriculteur 13 Sawadogo Halidou Membre Agriculteur 14 Kindo Rasmané Membre Agriculteur 15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
12Sawadogo SidikiMembreAgriculteur13Sawadogo HalidouMembreAgriculteur14Kindo RasmanéMembreAgriculteur15Sawadogo BoulabouMembreAgriculteur16Sawadogo BoureimaMembreAgriculteur17Ouedraogo Hamadé TaïfaMembreAgriculteur	1974
13Sawadogo HalidouMembreAgriculteur14Kindo RasmanéMembreAgriculteur15Sawadogo BoulabouMembreAgriculteur16Sawadogo BoureimaMembreAgriculteur17Ouedraogo Hamadé TaïfaMembreAgriculteur	1974
14Kindo RasmanéMembreAgriculteur15Sawadogo BoulabouMembreAgriculteur16Sawadogo BoureimaMembreAgriculteur17Ouedraogo Hamadé TaïfaMembreAgriculteur	1974
15 Sawadogo Boulabou Membre Agriculteur 16 Sawadogo Boureima Membre Agriculteur 17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
16Sawadogo BoureimaMembreAgriculteur17Ouedraogo Hamadé TaïfaMembreAgriculteur	1974
17 Ouedraogo Hamadé Taïfa Membre Agriculteur	1974
	1974
18 Ouedraogo Hamidou Membre Agriculteur	1974
	1974
19 Kindo Souleymane Membre Agriculteur	1974
20 Kindo Tassere Membre Agriculteur	1976
21 Sawadogo Soulaymane Membre Agriculteur	1978
22 Sawadogo Hamidou Membre Agriculteur	1974
23 Ouedraogo Moustapha Membre Agriculteur	1974
24 Ouedraogo Ali Membre Agriculteur	1975
25 Ouedraogo Abdoulaye de Salif Membre Agriculteur	1974
26 Ouedraogo Adoulaye Membre Agriculteur	1974
27 Kindo Azeta Membre Ménagère	1974
28 Sawadogo Minata Membre Ménagère	1974
29 Sanga Azeto Membre Ménagère	1974
30 Sawadogo Zoénabo Membre Ménagère	1975
31 Ouedraogo Mariam Membre Ménagère	1974
32 Ouedraogo Souleymane Taïfa Membre Agriculteur	1980
33 Ouedraogo Issouf Membre Agriculteur	1974
34 Ouedraogo Mahanma Membre Agriculteur	1974

Source : Extrait du cahier de membres du groupement Relwendé.

TABLEAU 6
Types de formation reçus par le groupement

TYPES DE FORMATION	ALPHABÉTISATION EN MOORÉ	ALPHABÉTISATION EN FRANÇAIS	MEMBRES TÉMOINS	ANNÉE
Traitement des semences	*		5	1974
Production et utilisation de la fumure organique	ж		5	1974
Utilisation du matériel aratoire	*		6	1975
Cordons pierreux	*		3	
Éducation coopérative - formation initiale - perfectionnement		*	4 4	1975 1975
Végétalisation des diguettes	*		2	1995
Zaï amélioré	*		5	2000
Demi-lune	*		5	2002
Fauche et conservation du pâturage naturel	*		3	2002
Fumure minérale	*		4	2002
Préparation de pépinière	*		4	2002
Repiquage des plants	*		4	2002

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

3.2. Le réseau

Le groupement des producteurs céréaliers est une organisation affiliée aux groupements villageois du département de Namissiguima. Il s'allie à d'autres groupements pour la construction d'infrastructures intéressant le village et le département. Il est important à cette étape de notre enquête de présenter, d'une part, les relations entre le groupement des producteurs céréaliers et l'ORD (devenue CRPA) et, d'autre part, les rapports entre ce groupement et d'autres organisations paysannes.

Le CRPA est un centre gouvernemental de promotion agropastorale. Ce centre est chargé d'organiser et d'encadrer les groupements villageois jusqu'à un certain degré d'autonomie, à travers des agents agricoles intermédiaires, au niveau des départements et des villages. C'est ce centre qui a approché la formation traditionnelle qu'était le *kombi-naam* et a procédé à son organisation en groupement pré-coopératif. C'est donc une relation entre un appareil d'État et une association qui existe entre le groupement Relwendé et le CRPA. Pour le groupement, cette relation entraîne différents crédits agricoles, différentes formations et supervisions dont il a bénéficiés.

L'encadreur CRPA du village a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement du groupement, à l'équilibre des apports internes et extérieurs et à l'utilisation judicieuse des outils agricoles acquis. Le groupe-focus réalisé auprès des membres de Relwendé a révélé que le rapport avec le CRPA (formation, fourniture d'outils agricoles et supervision) a toujours été décisif, mais a toujours été insuffisant vis-à-vis des attentes des membres.

En dépit de la faiblesse de son appui, le CRPA demeure le principal centre de référence des demandes de prêt, de subvention et de formation exprimées par Relwendé. Ce lien quasi ombilical avec le CRPA, n'exclut pas les relations avec d'autres structures d'encadrement du monde rural. En fait, Relwendé est un groupement ouvert et participe à des travaux de réalisation d'infrastructures socio-économiques et agropastorales dans le village. Relwendé a travaillé au côté des groupements *naam* du village pour la construction de la plus grande digue filtrante du village. Il a également participé, en matière de main-d'œuvre, à la construction de la Maison des jeunes et de culture (aujourd'hui en mauvaise posture) et d'une école coranique.

4. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

L'avènement de la loi 14/1999 implique une mutation profonde des organisations paysannes, toute nature confondue. Celles-ci passent de groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives à sociétés coopératives et groupements. Le groupement Relwendé était régi de 1974 à 1983 par la loi 1/1973 portant sur le statut des sociétés coopératives, de 1984 à 1990 par l'ordonnance 83021/CSP/PRES/DR concernant les organisations à caractère coopératif et pré-coopératif. De 1991 à 1999, Relwendé est un groupement pré-coopératif régi par le titre I de la loi 35/1990 sur les groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives. À partir de 2000, Relwendé devient un simple groupement régi désormais par le titre III de la loi 14/1999 relatives aux sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. On remarque un retard plus ou moins long entre la promulgation des textes juridiques régissant les groupements et la conformation de ceux-ci à ces textes.

Le groupement Relwendé est de type coopératif. Ce type d'organisation adopte en principe une et une seule dynamique institutionnelle. Ici, nous avons une dynamique institutionnelle traditionnelle qui mue vers une dynamique institutionnelle coopérative. La première est une forme de survivance de l'organisation traditionnelle *mossi*, le *kombi-naam* tel que décrit plus haut, alors que la seconde se présente comme une modernisation de la première.

Nous montrons dans le Tableau 7 les éléments de différence majeure entre groupement précoopératif et groupement.

TABLEAU 7
Différences entre groupement pré-coopératif et groupement

GROUPEMENT PRÉ-COOPÉRATIF (LOI 35/1990)	GROUPEMENT (LOI 14/1999)
DÉFINITION	
Un groupement pré-coopératif est une organisation volontaire à caractère économique et social jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 2). OBJET Toute activité économique, sociale et culturelle visant au bien-être des membres et de la	Est groupement toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 71). Une ou deux filières d'activité.
communauté (art. 4). Peut se transformer en coopérative lorsque l'activité économique s'accroît (art. 4). DOMAINE D'ACTION	
Multi-sectoriel (agriculture, élevage, épargne, santé, éducation, reboisement, pêche, artisanat, etc.) (art. 8).	Un et un seul secteur.
CONSTITUTION	
Étude de faisabilité. Assemblée constitutive d'au moins 15 personnes. Une liste nominative des membres du bureau, leur adjoint, adresse et fonction dans le précoopératif (art. 9).	5 à 15 membres peuvent former un groupement (art. 73). Peut admettre l'existence d'un groupe dans le groupement (art. 73).
FONCTIONNEMENT	
AG se réunit une fois par trimestre (art. 24). Bureau composé d'au moins de 4 personnes, leur mandat dure deux ans, renouvelable une fois (art. 25 et 26)	AG doit se réunir au moins deux fois par an. Bureau composé d'au moins de 3 membres et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois (art. 98).
MÉTHODE DE TRAVAIL	
Installation des paysans sur le périmètre. Production individuelle, vente collective. Tendance à la monoculture. Culture imposée.	Groupage des produits.
OBLIGATIONS	
Les groupements pré-coopératifs sont soumis aux inspections des services compétents (art. 28).	Doit se soumettre au contrôle externe des comptes et de la gestion (audit externe) (art. 87). Existence d'un comité de contrôle (art. 116).
PRIVILÈGES	
	A tout privilège fiscal (art. 90).
Correce - Tablaco álaborá non nova à nontin des données de l'anovête de	

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain et des textes de loi.

4.1. Les rapports de pouvoir à l'interne

L'organisation du pouvoir formel de décision dans le groupement des producteurs céréaliers est structurée en fonction de deux instances : l'assemblée générale et le bureau. Le principal pouvoir formel de décision relève des membres présents à l'assemblée générale. Ce fait donne une cohésion plus forte au groupement. Dans cette structure décisionnelle, seuls les membres impliqués directement dans les opérations du groupement participent à l'assemblée générale, c'est-à-dire les membres du groupement, tels qu'ils apparaissent dans le cahier de membres. La gestion est de type participatif.

L'organigramme du groupement se présente comme suit : une assemblée générale des membres, un bureau exécutif et un comité de contrôle.

Comité de contrôle Bureau exécutif

Organigramme du groupement Relwendé de Namissiguima

Comme le souhaite la loi 14/1999 et son article 98, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée au moins deux fois par an et l'assemblée générale extraordinaire en cas de besoin. Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée d'au moins un tiers des membres inscrits. La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être portée à la connaissance des adhérents au plus tard deux semaines à l'avance. Mais dans la réalité, la convocation est portée à la connaissance des adhérents deux ou trois jours à l'avance¹³.

Toutefois, pour des questions délicates comme la modification du règlement interne, l'exclusion d'un membre et l'acceptation d'un nouveau membre au groupement, entre autres, l'assemblée générale exige une majorité de deux tiers des membres inscrits. Il en est de même pour les décisions relatives à l'adhésion du groupement à une union, à son engagement dans

.

Source : Groupe-focus et observation.

un crédit ou à sa dissolution (article 18 du règlement intérieur). Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés et le vote se fait à bulletin secret (article 19).

Le bureau dirige le groupement. Le bureau actuel est composé de six membres désignés par l'assemblée générale. L'assemblée générale a le droit de choisir les adjoints en cas de besoin. Comme le recommande la loi 14/1999, la durée du bureau est de trois ans, renouvelable une fois consécutivement.

Au moment de l'adoption de la loi 14/1999 par le groupement, les membres du bureau précédent ont été à nouveau reconduits. Ils avaient une certaine connaissance et expérience de la gestion du groupement. Ils n'avaient pas de difficultés pour gagner la confiance des membres et réussir leur mobilisation.

TABLEAU 8
Composition des membres du bureau (2001-2004)

FONCTION	RESPONSABLE	RÔLE PRINCIPAL
Président	Mamadi Ouedraogo	Représente le groupement auprès des instances administrative, associative et des partenaires. Convoque et préside les réunions et les assemblées générales. Supervise toutes opérations du groupement.
Vice-président	Mamadi Taïfa Ouedraogo	Assure le secrétariat lors des rencontres. Élabore les rapports d'activités.
Secrétaire	Saïdou Ouedraogo	Gère les biens du groupement. Établit les bilans financier et comptable. Tient les documents du groupement.
R. à l'information	Saïdou Sawadogo	Ventile les informations des différentes rencontres.
R. à l'organisation	Ilassa Ouedraogo	Prépare les lieux de rencontre.
Trésorier	Azeta Kindo	Garde les fonds du groupement.

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

Le comité de contrôle se présente comme un organe de contrôle interne permanent. Il agit dans l'intérêt des membres. Il comprend trois membres: un président, un secrétaire et un rapporteur. Leur nombre ne doit jamais être inférieur à trois. Les membres du comité de contrôle se réunissent au besoin ou sur demande de l'un de ses membres. Leurs décisions sont prises à la majorité simple. Leur mandat est de trois ans, renouvelable deux fois consécutivement.

Le comité de contrôle a comme mission de vérifier ou de faire vérifier à chaque moment la gestion du bureau et d'informer ce dernier de toute irrégularité. Comme les membres du bureau, les membres du comité de contrôle ne sont pas rémunérés dans l'exercice de leur fonction (articles 115 et 121 de la loi 14/1999), mais le règlement interne prévoit le remboursement des frais encourus dans l'accomplissement d'une tâche liée à ses fonctions.

Selon l'article 116 de la loi 14/1999, le comité de contrôle se substitue au bureau, au cas où le bureau refuserait d'assumer ses obligations, ou se trouverait dans l'impossibilité de les assumer. Le comité de contrôle accède aux commandes du groupement à partir d'une décision en assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Depuis l'adoption du système coopératif, et plus particulièrement de la loi 14/1999, Relwendé fonctionne par campagne céréalière. C'est le mode de gestion par projet. Chaque campagne est organisée en tant que projet et un bilan propre lui est dressé. Mais, il se trouve que les conditions pluviométriques des trois dernières années (2000 à 2002) ne se sont pas prêtées à des campagnes céréalières importantes. Cependant, une ferme volonté de rester soudés et de réaliser des actions ayant des incidences sur la productivité céréalière anime les membres durant ces trois dernières années.

Ainsi, les membres ont convenu lors de l'assemblée générale ordinaire d'août 2000 de se consacrer à des travaux communautaires, qu'ils soient proposés par Relwendé ou par d'autres formations paysannes du village. Au nombre de ces activités, on peut citer la confection des fosses compostières et fumières. En principe, chaque membre (chef de famille) doit creuser au moins une fosse compostière et une fosse fumière. Ces fosses produisent deux types de fumier : le fumier de la fosse fumière est utilisable sur tout terrain et pour toute culture. Le fumier de la fosse compostière est utilisé sur des terrains qui sont assez humides en général (bas-fond) et pour le maraîchage.

4.1.1. Le pouvoir formel et le pouvoir informel

Conformément à la loi 14/1999, le pouvoir formel est détenu par l'assemblée générale et le bureau. L'article 111 de cette loi stipule que « dans les limites de la présente loi, du règlement intérieur et des décisions prises par l'assemblée, le bureau dispose des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion ». Le bureau exécutif de Relwendé a ainsi l'obligation de gérer

les affaires internes comme externes du groupement, dans le sens du traitement des problèmes et de la réalisation de ses objectifs. L'article 112 enchaîne en disant que le bureau doit tenir une comptabilité transparente, préparer et convoquer les assemblées générales, présenter aux membres un rapport de gestion et un programme d'activités pour l'exercice suivant. Il doit, entre autres, convoquer une assemblée générale extraordinaire quand le fonctionnement du groupement l'exige.

Ces dispositions confient de réels pouvoirs formels aux membres ayant à exercer des fonctions d'autorité dans le groupement. Les membres dotés de pouvoirs décident en toute liberté, le plus souvent en concertation avec d'autres membres du groupement ou avec des personnes-ressources. Cependant, il y a un système informel qui intervient dans la gestion des affaires du groupement. En fait, on constate que l'autorité réelle est détenue exclusivement par les hommes, et parmi eux, par deux ou trois personnes. Le rôle du vice-président du groupement et celui du délégué villageois des groupements villageois sont déterminants dans la concrétisation des décisions prises par le bureau et l'assemblée générale. On peut ajouter à ces personnages l'encadreur du CRPA.

Le vice-président est un maçon toujours actif. Au cours de nos différentes rencontres, nous avons remarqué, à travers la pertinence de ses interventions et le fait qu'il est au courant de presque toutes les activités du groupement, qu'il est en fait un des membres les plus influents. La plupart des informations recueillies sont livrées ou corrigées par lui. Son autorité s'exprime également par la programmation des activités, de leur site et des différentes rencontres à venir. C'est lui, en fait, qui informe et propose les actions à mener. Il est vraiment le leader du groupement, un leader à la fois autoritaire et charismatique. Autoritaire parce qu'il semble qu'aucune décision ne se prend en son absence et surtout parce qu'il est craint et qu'il serait capable de les faire revenir sur les décisions. Charismatique, parce que presque tout le monde semble apprécier ses initiatives pour le groupement. Nous avons pu constater, lors des travaux des champs du groupement, son attitude humoristique qui stimulait les membres et leur plaisait.

Le délégué villageois des groupements de Namissiguima se présente comme un autre acteur influent du groupement. Les producteurs le tiennent au courant de leur programme d'activités et prennent en compte son avis en ce qui concerne les travaux communautaires. Ces derniers peuvent être programmés en commun avec d'autres formations paysannes du village. Le délégué joue aussi le rôle d'encadrement, en ce sens qu'il sert d'intermédiaire entre le groupement et la préfecture, institution au niveau de laquelle les litiges inter-groupements sont référés et à partir de laquelle sont diffusées les mesures gouvernementales en rapport avec les groupements.

L'encadreur du CRPA peut être considéré comme membre ayant un pouvoir de décision informel, non pas parce que son action est mandatée par le CRPA et qu'il n'est pas membre du groupement, mais parce que l'homme qui est maintenant encadreur du groupement influence

sa vie. En fait, il aurait convaincu le groupement d'abandonner la production céréalière en 2001-2002 partant des retards de la pluviométrie et de se consacrer aux activités secondaires comme le reboisement et la vitalisation des diguettes. Il leur aurait aussi mis de la pression pour que les cotisations annuelles rentrent à l'effet de l'obtention du certificat d'agrément en 2001. En plus, l'encadreur joue le rôle de régulateur interne en tempérant de temps à autre l'« activisme débordant » du vice-président.

4.1.2. L'inclusion des productrices et des usagers (mécanisme de représentation)

Sur le plan des rapports entre membres et usagers, le groupement Relwendé se présente davantage comme un cadre d'entraide et de solidarité que comme une coopérative ayant des services à vendre à une clientèle. En fait, pour l'instant, l'ensemble des activités de Relwendé se cantonne à satisfaire l'objectif social du groupement. L'objectif économique, sans être écarté, n'est pas forcement recherché dans l'état actuel du groupement. Les rapports sont pour le moment plutôt informels avec les clients et sont davantage axés sur les membres. Ces rapports portent essentiellement sur le patrimoine céréalier. Ce dernier est le plus souvent distribué ou vendu à prix social.

En termes de satisfaction dans la gestion des affaires du groupement, on note que les membres ont toujours réclamé une gestion collective et la circulation constante de l'information.

L'esprit du groupement, comme celui d'une coopérative, repose sur la liberté dans le travail et l'autonomie dans l'initiative. Certains membres ne sont pas déçus d'avoir adhéré au groupement. Une grande majorité exprime clairement que le groupement est un cadre de réconfort, de solidarité et d'entraide. Ils estiment que leurs besoins et leurs idées sont pris en compte par le bureau exécutif. L'écoute attentive et surtout l'attention accordée aux besoins et idées des membres se présentent comme un facteur ayant contribué à la cohésion des membres et expliquent finalement en partie le fait que le groupement continue de fonctionner, en dépit du manque de moyens financiers et de la faiblesse de son encadrement.

Nous avons remarqué une réprobation forte de l'injustice et une recherche de transparence et de justice au sein du groupement. Nous avons eu la chance de noter ces faits pendant deux observations participantes aux sites de végétalisation de la diguette principale et de construction d'un cordon pierreux. Le premier fait est survenu en 1974, aux premiers mois de la création du groupement quand un membre du bureau acquéreur d'une charrue voulait que son frère soit acquéreur de l'unique charrette. Ce qui déplut aux membres qui auraient exprimé une injustice d'accaparement. En fait, le premier prêt d'outils agricoles comprenait trois charrues, une charrette, des semences et bien d'autres petits outils.

L'autre occasion, où est apparu ce fait, s'est passée pendant la campagne céréalière de la même année. Les membres ont remarqué un partage inégal au niveau de la distribution des

semences d'une variété hâtive de mil. Un membre se serait détourné la part d'un autre membre actif dans les activités du groupement. Ce dernier s'était absenté le jour de la distribution. La réaction collective des membres aurait menacé le groupement d'éclatement, si on n'avait pas trouvé la part de l'absent. Il s'agissait d'une réaction collective concertée contre un cas de détournement. De l'avis des membres, en dehors de ces deux cas, le groupement n'a plus connu aucun « cas majeur d'injustice».

Le second cas est apparu au moment où il fallait faire l'examen de la trésorerie pour l'acquisition de l'agrément. Les membres ont auditionné la trésorière afin d'approuver le bilan trésorier. Ce fut également une occasion pour le bureau de rappeler aux membres qui ne tenaient pas à jour leurs cotisations que « le sort du groupement (était) entre leurs mains ».

C'est donc dans une atmosphère de transparence, quant à la gestion des affaires du groupement, que les discussions ont lieu. Cette transparence, en retour, repose sur l'honnêteté des membres, peu importe leur rôle dans le groupement. C'est en ayant à l'esprit les bienfaits du groupement sur leurs propres conditions de vie que les membres cherchent à tout prix à le maintenir et ce, à travers la recherche du consensus ou de l'entente.

4.2. Les rapports avec l'extérieur

Les membres du groupement Relwendé entretiennent des relations d'encadrement et de soutien multiples avec des intervenants du monde rural agissant dans le village ou le département. On note que ce groupement est à la recherche de partenaires pédagogiques, mais surtout pour financer leurs programmes d'activités. Parmi les rapports les plus significatifs avec l'extérieur, on compte la préfecture de Namissiguima, représentant le ministère de l'Administration, le CRPA du Nord, représentant le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, qui est sa structure de référence. On note également un nombre d'autres formations paysannes avec lesquelles Relwendé a des rapports de travail communautaire.

La préfecture est l'organe étatique qui traite des agréments des groupements et des litiges inter-groupements. En tant que telle, elle détient les registres de toutes les organisations paysannes de son ressort administratif. Elle a donc à travers ce biais une certaine influence administrative sur le groupement. Le CRPA passe par la préfecture s'il y a des interventions intéressant tous les groupements du département. Ces interventions peuvent être un programme de formation à partager, ou de sensibilisation en rapport avec leurs activités ou la vie du département. Rappelons que le groupement est la dernière unité de mobilisation paysanne.

Le CRPA est la structure de référence principale du groupement Relwendé. C'est le CRPA qui a sorti ce groupement de sa formation traditionnelle. Il reste l'unique source d'encadrement et de soutien du groupement. L'encadreur du CRPA auprès du groupement reste l'intermédiaire avec le CRPA. C'est à travers ce dernier que le CRPA agit dans le groupement.

Relwendé accorde une grande importance aux activités communautaires. Il participe sans distinction aux activités initiées par d'autres groupements et intéressant tout le village ou le département. Il entretient à ce niveau des relations circonstancielles de travail avec le groupement *naam* et le groupement villageois du village.

4.3. Les règles juridiques et législatives

Relwendé est un groupement villageois maintenant régi par le titre III de la loi 14/1999 sur les sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. Bien qu'elle reste fonctionnelle et conserve une cohésion et une dynamique exemplaire, l'organisation du travail en son sein reste largement dominée par le mode de fonctionnement des organisations traditionnelles *mossi*, en l'occurrence, le *kombi-naam*. Le *kombi-naam*, qui vient de la nuit des temps, repose sur des qualités coopératives que sont l'égalité, la démocratie, la responsabilité, l'auto-contrôle (Ouedraogo, 1988).

Ce mode d'organisation n'est pas informel, mais il obéit plutôt à un ensemble de règles et principes. Le mode du choix des responsables, par exemple, repose sur la recherche d'un consensus autour de quatre critères :

- Être capable de maîtriser sa langue (parler peu et efficacement), savoir convaincre par argumentation, éviter le mensonge, la délation et la calomnie;
- Être altruiste, savoir partager ses idées, son savoir, son savoir-faire, ses stratégies;
- Être techniquement compétent dans les fonctions pour lesquelles on est élu ;
- Écarter toute forme de discrimination (Ouedraogo, 1988).

Lors du choix des membres du bureau, le groupement n'a pas eu de candidats volontaires, c'est à partir des propositions que le bureau passé a été élu, sur la base des critères précités. Il en est de même pour l'actuel bureau.

Les membres de Relwendé sont tous analphabètes. Ceci pourrait expliquer la survivance de ce mode d'organisation du *kombi-naam*. Ce mode d'organisation correspondrait aux attentes des membres, au mieux, c'est ce qu'ils connaissent et maîtrisent.

5. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE

Ce chapitre est consacré à l'agencement des moyens techniques et humains, et d'autres ressources, pour réaliser les objectifs de production et de répartition des céréales. Pour illustrer cet agencement, le chapitre se subdivise en deux parties, à savoir le profil organisationnel, qui comprend les objectifs de Relwendé, les aspects stratégiques, les biens et les services et finalement les données financières. Le processus organisationnel constitue la deuxième partie, qui traitera de la production, de l'organisation du travail, de la formation des membres, de la consommation et des services et des infrastructures.

5.1. Le profil organisationnel

5.1.1. Les objectifs

Les objectifs de départ des membres de Relwendé demeurent. Ils ont été plus précis et enrichis avec la loi 14/1999 à partir de l'an 2000. Les membres ont reformulé certains objectifs et missions afin de répondre aux exigences de la nouvelle législation.

En ce qui concerne les objectifs initiaux (sociaux comme économiques), nous pouvons observer dans le Tableau 9 qu'ils sont maintenus dans leur orientation principale. Il s'agissait d'apporter des éléments de réponse à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté, par le moyen de la production céréalière, de la constitution d'un stock local de sécurité alimentaire et de la formation des membres. On constate qu'au niveau des moyens, un accent particulier a été mis au niveau de la gestion des ressources naturelles et de la construction des diguettes et leur végétalisation. Ce sont là quelques actions intermédiaires ayant une incidence positive sur le rendement des cultures céréalières.

En 2000, lors d'une assemblée générale ordinaire, les membres ont annoncé leur mission de la manière suivante : la mission du groupement est d'améliorer les conditions de vie des membres et le développement socio-économique du village de Namissiguima¹⁴. Il ne s'agit plus de satisfaire les besoins de base des membres, mais du développement socio-économique du village.

Groupe-focus du 11 mai 2003.

TABLEAU 9 L'évolution des objectifs

EN 1974		À PARTIR DE 2000		
OBJECTIFS SOCIAUX	OBJECTIFS ÉCONOMIQUES	OBJECTIFS SOCIAUX	OBJECTIFS ÉCONOMIQUES	
Avoir accès aux outils agricoles	Améliorer la productivité domestique de céréales.	Créer et renforcer des connaissances, la solidarité et l'entraide entre les membres et	Assurer et faciliter la production et la commercialisation des produits des membres.	
Renforcer la cohésion et la solidarité entre membres.	Faciliter la production et la commercialisation des produits des membres.	entre le groupement et	Responsabiliser les membres dans la prise	
Rendre disponibles et accessibles les céréales au niveau	essibles les	Veiller à ce que les membres soient formées et informées.	en charge de leur auto- promotion socio- économique.	
local.		Promouvoir et développer des initiatives de socio-économiques en faveur des membres.	Créer des emplois en faveur des membres.	

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

5.1.2. Les aspects stratégiques

Nous avons identifié quatre aspects stratégiques du fonctionnement du groupement des producteurs. Ces aspects sont liés à la mission, à la forme institutionnelle, au tutorat avec le CRPA, à la diversification des activités et des partenaires et à la convention de travail en commun avec d'autres formations paysannes.

En premier lieu, la mission du groupement est d'améliorer les conditions de vie des membres et le développement socio-économique du village de Namissiguima. Pour accomplir cette mission de façon continue, les producteurs céréaliers ont accepté de transformer leur groupement traditionnel en un groupement de type coopératif. C'est donc la formule

coopérative qui est ciblée comme stratégie pour tendre vers cette mission. Le groupement est une formation paysanne qui vise l'amélioration des conditions de vie de ses membres. On a eu pour preuve l'entraide, la solidarité et la prise en charge des travaux des membres et non-membres souffrants. Les principes pour être membres du *kombi-naam* reposent sur l'égalité, le respect de tous les membres, le travail commun, la justice, etc. Le choix des dignitaires du *kombi-naam* se fait sur la base du mérite, de la compétence, de l'honnêteté, de la disponibilité, etc.

Cependant, on remarque que la formule du *kombi-naam* porte essentiellement sur le social et que l'option économique n'est pas abordée en tant qu'objectif clairement exprimé. Le choix de la formule coopérative est une considération à part entière de cette option économique comme objectif complémentaire.

La formule coopérative comprend deux objectifs majeurs: un objectif économique et un objectif social. Les deux ne s'excluent pas, mais ils sont complémentaires dans l'atteinte des objectifs socio-économiques, que se fixent les adhérents lorsqu'ils se réunissent dans une coopérative. Cette formule coopérative est perçue par les membres, grâce à la sensibilisation de l'agent de l'ORD, comme le mode de regroupement qui pourrait permettre à leur groupement d'atteindre sa mission.

Le maintien d'une relation de tutorat avec le CRPA (ex-ORD) se présente comme une des stratégies les plus sûres d'avoir et l'encadrement, et les crédits agricoles, dont le groupement a besoin. Certes, le *kombi-naam* traditionnel, qu'était le groupement, était abordé le premier par le CRPA, mais il y avait dans le village des groupements *naam* déjà formés et d'autres *kombi-naam* qui n'étaient convaincus ni par les groupements *naam*, ni par l'agent du CRPA, pour la mutation de leur formation.

Mais la préférence du CRPA, bien qu'il soit une main politique invisible, s'était faite à partir des différentes promesses de prêts, d'encadrements et de formations gratuites que les membres du groupement auraient à accepter en travaillant sous la supervision du CRPA. Ces promesses faites par l'État étaient dignes de confiance par rapport aux promesses faites par une association privée, formée par d'autres membres du terroir. C'est par ces analyses stratégiques que le groupement a accepté de travailler avec le CRPA. Bien que le groupement trouve le tutorat insuffisant en termes d'attente, il reste globalement satisfait de son intervention. Le grand problème est le caprice des aléas climatiques.

Le maintien de la diversification des activités du groupement, en dépit de la spécialisation, est aussi un aspect stratégique. En fait, le groupement Relwendé a commencé par l'exploitation des champs collectifs de céréales et d'oléagineux, par la constitution d'un stock local de sécurité alimentaire. Au lieu de se limiter à cette seule filière, les céréaliers ont ajouté à ces premières, d'autres activités dont la portée couvre tout le village.

Constatant que la production céréalière ne dure que 3 à 4 mois sur 12, que la gestion du stock prend trop peu de temps et que les membres sont en chômage structurel après les récoltes, le bureau ne peut accepter de ne rien faire. C'est ainsi qu'il développe un programme de reboisement, de construction de diguettes, de retenues d'eau et de leur végétalisation. Les différentes formations ont généralement lieu pendant la période morte.

L'ajout d'activités non céréalières se présente comme une stratégie pour maintenir le dynamisme du groupement, au-delà du fait que ces activités jouent directement dans le rendement céréalier.

Un autre élément qui relève de la stratégie du groupement est le fait de participer aux programmes d'activités initiés par d'autres formations paysannes. Le groupement reste disponible pour travailler au côté d'autres groupements. Chaque formation villageoise a un programme qui cerne sa ligne de filière et une disponibilité à travailler avec les autres formations à la réalisation d'infrastructures socioéconomiques: écoles, dispensaires, logements pour éducateurs, infirmiers, agents agricoles, etc. Cette disponibilité se manifeste également pour les infrastructures agropastorales et écologiques, comme la construction des retenues d'eau, le reboisement sur des zones publiques, la végétalisation de certaines aires dénudées.

Cette stratégie qui consiste à partager des activités avec d'autres organisations locales souligne davantage l'identité du groupement et fait une bonne promotion de ce dernier auprès des intervenants du milieu rural. En outre, elle renforce la cohésion interne du groupement et lui permet de se réaliser.

5.1.3. Les biens et les services

Il s'agira dans cette partie d'une brève description des biens et des services offerts présentement par le groupement Relwendé. On distingue trois types de services : les produits céréaliers, les infrastructures communautaires et les autres.

- Les céréales (mil, sorgho, maïs) et oléagineux (sésame et arachide) sont des produits qui découlent directement de l'objectif premier du groupement, à savoir assurer et faciliter la production et la disponibilité des céréales pour les membres et la collectivité. Ces produits s'inscrivent en droite ligne avec la recherche de la sécurité alimentaire. Il s'agit, d'une part, de réunir les conditions d'une autosuffisance alimentaire familiale. Ce qui recommande la création d'un groupement pour accéder aux outils agricoles. Et d'autre part, la mise en place des champs collectifs qui servent de centres d'initiation, de formation aux techniques agricoles pour les exploitations familiales ;
- Les infrastructures communautaires sont les réalisations les plus visibles et les plus nombreuses. On y rencontre des infrastructures agro-écologiques (*boulis*, cordons pierreux, digues filtrantes,

etc.) et les infrastructures socio-économiques (logements des encadreurs, centres culturels, etc.). Bien qu'elles s'ensablent faute d'entretien, les premières infrastructures participent à la sécurité alimentaire, par le biais de la revitalisation des sols dénudés, de la rétention ou du ralentissement de l'eau de pluie. Les secondes infrastructures communautaires participent au développement socio-économique du village par l'amélioration du cadre de vie ;

Nous mettons dans la rubrique « autres » les différents services que le groupement peut vendre à une tierce personne. On a, entre autres, les semailles, le labourage, la récolte, le *zaï*, les demilunes, etc. Ces travaux sont le plus souvent offerts sur demande et rémunérés en nature ou en argent. Le tarif est le plus souvent laissé à l'appréciation du bénéficiaire.

5.1.4. Les données financières

Depuis sa constitution, le groupement s'est doté d'un système d'information financière : le poste de trésorier ainsi que la mise en service d'un cahier de trésorerie.

Toutes les opérations financières doivent être transcrites dans ce cahier. C'est à partir de ce cahier que nous synthétisons les données financières de Relwindé.

Le groupement de Relwendé fonctionne à partir de trois sources de revenus. Une première source comprend les cotisations annuelles et les frais d'adhésion. La deuxième source comprend les revenus des champs de rente (produits des champs collectifs). La troisième est constituée de la vente des services.

Le groupement Relwendé n'a pas de partenaire financier en tant que tel. Les rapports d'ordre financier qu'il entretient avec le CRPA se limitent à des ventes d'outils agricoles à crédit. Ces crédits se remboursent progressivement pendant trois à cinq ans suivant la valeur monétaire de l'outil. Depuis la création du groupement à nos jours, presque tous les membres chefs de famille ont eu, à travers le crédit agricole du CRPA, une charrue et une charrette et à titre individuel. Pour ce qui est des petits outils comme les pioches et les pelles, chaque membre en a reçues à plusieurs reprises.

Les frais d'adhésion et les frais de cotisation s'élèvent respectivement à 500 FCFA (environ 1,20 \$ CDN) et 300 FCFA (0,71 \$ CDN). Les frais d'adhésion sont une condition pour être membre. À ce titre, ils doivent être versés par chaque membre au moment de sa demande d'adhésion. Les cotisations annuelles doivent être payées au début de chaque campagne céréalière, généralement au mois de juin. On constate à plusieurs reprises, un nombre important de membres qui n'honorent pas leurs cotisations. Ce fait a toujours été rappelé en assemblée générale.

La vente des services et des produits céréaliers constitue la troisième source de revenus pour le groupement. On note que la vente des services se fait de plus en plus rare. Les quelques rares clients sont les travailleurs de l'État. La valeur des ventes est aléatoire et est une récompense financière dont le montant est souvent décidé par le bénéficiaire.

La commercialisation du stock local de sécurité alimentaire procure, s'il y a de la vente, une certaine somme d'argent au groupement. On constate que la plupart du stock sert au prélèvement des semences et à la distribution aux membres les plus démunis pour leurs semences ou leur alimentation.

Les principales sources de revenus du groupement laissent entrevoir un état financier très pauvre.

Un extrait du cahier de trésorerie, présenté dans le Tableau 10, illustre les opérations financières du groupement de août 2001 à août 2003.

5.2. Les processus organisationnels

Il est question ici de l'agencement des ressources du groupement Relwendé pour réaliser ses objectifs. Plus précisément, nous évoquerons les aspects de la production, de l'organisation, de la formation, de la consommation et des équipements dudit groupement.

TABLEAU 10 Extrait du cahier de caisse de 2001 à 2003

DATE	EXPLICATIONS	ENTRÉES	SORTIES	SOLDE
10/08/2001	Rapport	7 600	1	7 600
14/12/2001	Cotisations	11 500	1	19 100
11/03/2002	Zom-kom pour construction de bouli	-	800	31 200
20/12/2002	Cotisations	9500	-	40 700
05/08/2003	Zom-kom	-	500	40 100
30/08/2003	Zom-kom	-	500	39 600

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

5.2.1. La production

On distingue trois types de produits offerts par le groupement à ses membres et à la collectivité : les produits céréaliers, les infrastructures socio-économiques et agropastorales et les services ponctuels. Ces services sont restés les mêmes depuis la création du groupement jusqu'à la fin de notre enquête.

Les produits céréaliers

Les premiers produits que le groupement cherche à offrir sont les produits céréaliers. Ces produits maraîchers sont destinés d'abord à répondre aux besoins des membres, et ensuite à la collectivité, s'il y a un surplus. Au départ, il s'agit de répondre au principal objectif des membres : l'objectif social. Cet objectif devient de plus en plus difficile à atteindre sans un financement. Ainsi l'option de vendre, si possible, une partie du patrimoine céréalier se confirme peu à peu. Il s'agit de vendre à prix social aux membres et au prix du marché à la collectivité.

Les services à la collectivité

Les services à la collectivité sont essentiellement la réalisation d'infrastructures socioéconomiques et agropastorales et la participation aux travaux d'intérêt commun initiés par d'autres formations paysannes. On peut citer, entre autres, les logements des enseignants, les centres sportifs, culturels et commerciaux, les retenues d'eau, les diguettes et les plantations d'arbres.

Les services ponctuels sur demande

Certaines activités personnelles (personne morale ou physique) demandent une main-d'œuvre abondante pour être réalisées dans des délais courts, par exemple : le labourage, la récolte, le binage, le remplissage des fosses à compost, etc. Lorsqu'une demande d'aide est adressée au groupement, le bureau programme le service, et forme une équipe à partir des membres disponibles. Le prix, s'il est monétaire, est réparti entre les participants; un des principes voudrait qu'on défalque la cotisation de la part d'un participant qui ne serait pas à jour vis-àvis de sa cotisation.

5.2.2. L'organisation du travail

Les activités du groupement s'insèrent dans les activités quotidiennes des gens du village et sont rythmées par la succession des saisons (sèche et pluvieuse). Il y a ainsi des périodes propices et inaptes pour la production céréalière. En outre, les cultures suivent la distribution spatiale des sols. Il s'ensuit ainsi une organisation temporelle et spatiale des activités céréalières.

Les activités de chaque campagne sont connues. Comme les années se succèdent et se ressemblent, il n'y a pas d'organisation spécifique préalable des campagnes céréalières. Chaque campagne est décidée rapidement lors de la dernière assemblée générale précédant le début des pluies. Le début de la campagne dicte les cultures à exploiter. Le retard des pluies signifie l'amorce d'une sécheresse. À ce moment-là, seules les variétés hâtives du petit mil et le *bissap* sont généralement exploités. Mais lorsque les pluies s'inscrivent dans le temps qualifié habituellement de normal, les producteurs céréaliers maximisent leurs efforts pour exploiter le plus possible de céréales et d'oléagineux.

Le groupement dispose, sur l'attribution d'un membre riche propriétaire terrien, ou du chef de terre du village, d'un certain nombre d'hectares qu'il peut exploiter en y faisant ses champs de mil, d'arachide ou de sésame, etc. Les semences ont toujours été prélevées sur la partie patrimoine céréalier et oléagineux. C'est un principe qui le recommande. Le reste du stock est laissé au bureau, qui décide de son affectation. Les utilisations habituelles du stock sont la vente (à l'approche des pluies) ou la production de la boisson pour encourager les membres aux sites des travaux.

Au niveau de la construction d'infrastructures socio-économiques et agropastorales, les activités semblent obéir à une programmation assez rigoureuse. Un nombre précis de sites à reboiser, de longueur de cordons pierreux et de diguettes à construire, est programmé avec une certaine rigueur, contraignante pour la réalisation des travaux. Lorsque le délégué prend connaissance des intentions de travail d'un groupement sur un site donné et lorsque ce site fait déjà l'objet d'intervention d'un autre groupement, dans ce cas, le délégué demande aux deux groupements de revoir leurs programmes de sorte à travailler ensemble. C'est le principe de l'« union fait la force ».

Ce principe consiste à s'unir, à l'occasion, à d'autres formations paysannes pour partager des activités. Sans être programmée d'avance, cette disponibilité à travailler avec d'autres formations relève d'initiatives spontanées. Bien que cette disponibilité s'observe au niveau d'autres groupements de la province, sa présence dans ce groupement mérite d'être soulignée comme un trait organisationnel jouant sur le maintien du groupement.

Le groupement a un organe de gestion (le bureau) et un organe de contrôle (le comité de contrôle). Chacun de ces deux organes a un chef et un secrétaire. Chaque chef rend compte des activités de son organe à l'assemblée générale. Le président sollicite un volontaire pour le gardiennage des outils agricoles du groupement. On constate que le plus souvent, c'est le président qui garde tous les outils agricoles.

5.2.3. La formation des membres

On distingue deux natures de formation au sein du groupement : la formation initiale et le perfectionnement. Les deux formations s'administrent de trois manières : les ateliers inter-groupes, les ateliers inter-membres et les voyages d'études. Selon les personnes interrogées, toutes les formations sont offertes exclusivement par le CRPA. Elles portent sur des activités qui sont liées directement à la production céréalière ou sur des activités qui ont une incidence positive sur le rendement céréalier :

- Les ateliers de formation inter-groupes consistent à réunir pour former ou informer les membres de groupements paysans ayant exprimé un besoin spécifique de connaissance. Dans le cas du groupement Relwendé, un membre ou deux (suivant le nombre de places pour chaque groupement) représente Relwendé le plus souvent. En 2002, deux ont bénéficié d'un atelier de perfectionnement portant sur la confection des demi-lunes. Le mode de désignation des bénéficiaires de formation se base sur une espèce de contrat dont le principe est: « Qui peut, qui veut telle formation ? ». La priorité est accordée aux membres plus âgés en cas de limitation de quotas par groupe. Bien d'autres formations ont été offertes au groupement par ce canal. On peut noter, entre autres, la technique de construction des demi-lunes, des cordons pierreux, des *boulis*, des fosses compostières et des fosses fumières, des diguettes, etc. :
- Les ateliers inter-membres consistent à partager, avec tous les autres membres du groupement, les connaissances apprises lors des différents ateliers inter-groupes. Il s'agit de réunir les membres non bénéficiaires de ladite formation autour des nouveaux initiés. Ces derniers, à l'image d'un cours magistral, expliquent aux autres ce qu'ils ont appris ;
- Enfin les voyages d'études consistent à effectuer un voyage pour apprendre d'autres techniques ou procédés de travail. Depuis sa création, le groupement a fait plus d'une dizaine de voyages d'études portant sur divers thèmes (végétalisation des diguettes, demi-lune, etc.).

5.2.4. La consommation et les services

Le groupement rejoint trois types de clientèle : des membres du groupement, la collectivité locale et des individuels.

Au niveau des membres, il est essentiellement question de partage, d'entraide et de solidarité. Cette solidarité s'exprime par le prix social des céréales disponibles en son sein. Elle s'exprime aussi à travers les soutiens physique et moral lors d'événements familiaux joyeux ou tristes (soutien en cas d'urgence, mariage, baptême, décès, etc.). La clientèle collectivité comprend le village et le département. Pour cette clientèle les services sont gratuits.

Pour la clientèle individuelle, le fait de fournir un service à un client passe par le consensus de la majorité des membres. La récompense monétaire n'est pas forcement ciblée, même que le groupement manque de ressources financières. Cette clientèle n'est pas limitée à une catégorie de personnes, mais elle est ouverte à tout le monde. La rémunération symbolique permet d'atteindre un équilibre entre le social et l'économique.

5.2.5. Les infrastructures

Sur le plan des infrastructures, on note de prime abord l'inexistence de local servant de siège où se tiendraient les réunions et assemblées générales. Les différentes rencontres formelles ont lieu au domicile du président. En cas d'intempérie, elles sont purement et simplement annulées. Le Tableau 11 illustre l'état des équipements du groupement.

TABLEAU 11 État des équipements du groupement

ÉQUIPEMENTS	NOMBRE	FONCTIONNALITÉ
Terrain	1 à 5 hectares sont exploités à chaque campagne	
Charrues	Néant (les membres propriétaires de charrues rendent service au groupement)	
Charrettes	Néant (les membres propriétaires de charrues rendent service au groupement)	
Niveau à eau	2	Bon
Cordes	31,5 m	Bon
Pelles	2	Bon
Grillage	72 m	Bon, mais insuffisant
Pioches	2	Bon

Source : Tableau élaboré par nous à partir des données de l'enquête de terrain.

L'activité principale du groupement est la production céréalière. L'objectif est la sécurité alimentaire. Cet objectif implique des mesures sociales et des mesures économiques. Il s'agit d'aider les membres du groupement et la collectivité à faire face aux pénuries alimentaires.

Les mesures économiques se voudraient, dans un premier temps, de venir en appui aux mesures sociales grâce à l'accumulation d'une certaine capacité de financement du stock local, empêchant l'effet des sécheresses sur sa reconstitution. Dans un deuxième temps, il importe d'introduire un objectif purement économique dans l'optique d'une capacité d'autofinancement en outils agricoles.

Ces mesures demeurent, mais leur mise en application se heurte à d'énormes difficultés. Le niveau général de la pauvreté des membres, l'insuffisance de l'éducation en coopération, les aléas climatiques sont, entre autres, des facteurs limitatifs de la mise en application de ces mesures.

6. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET DE BILAN

6.1. Sur le plan des réalisations

Le groupement Relwendé a 29 ans d'existence au moment où nous terminons la présente monographie. Pendant cette période, le groupement a fait une contribution remarquable à la sécurité alimentaire locale. Pour faire un résumé de cette contribution, nous pouvons citer les réalisations suivantes :

6.1.1. Au niveau de la sécurité alimentaire

Bien qu'il y ait un important manque d'information sur le volume des céréales stockées, vendues à prix social ou simplement distribuées par le groupement depuis sa création jusqu'en 2000, nous pouvons voir, sur la base des estimations verbales, que la première campagne fut fort appréciable. En fait, selon les données du groupe-focus réalisé en août 2003, pour un sac d'arachides semées, les membres ont mis 12 sacs au compte de leur stock. Ce volume ne prend pas en compte ce que les membres emportent chez eux. Le rendement moyen tourne donc autour de 10 à 12 sacs pour un sac semé pendant une saison pluvieuse normale. Les saisons pluvieuses pendant lesquelles le groupement ne récolte pas grand-chose sont aussi nombreuses. Les trois dernières années font partie des années de campagnes maigres. Il y a eu trois années consécutives de sécheresse.

6.1.2. Au niveau des changements d'attitude

On peut dire que le groupement Relwendé a bénéficié d'un grand nombre de formations (initiales et de perfectionnement) et d'un encadrement assez enrichissant. Ces différentes formations avaient pour but de susciter l'adoption de nouvelles attitudes favorables à une agriculture efficiente. D'après les membres de Relwendé, ces programmes ont abouti à un changement qualitatif en matière de techniques culturales, de gestion des ressources écologiques et donc une responsabilité plus grande dans le traitement des problèmes qui s'offrent à eux.

À l'intérieur du groupement, on peut apercevoir un changement dans les rapports de genre : répartition égale des chances d'information et de formation entre les membres, responsabilité collective du groupement, etc. Ce positionnement dans le groupement se serait traduit au sein des foyers par le changement dans les attentes des rôles des époux. C'est là un changement positif dans les attitudes.

6.1.3. Les infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures agropastorales, le groupement a construit deux diguettes d'environ 50 centimètres de profondeur et 50 mètres de long chacune ; un *bouli* d'environ 150 mètres de rayon et 1 mètre de profondeur; et 4,6 kilomètres de cordons pierreux. Chaque membre a eu au moins une journée de construction de *zaï* amélioré, 6 hectares de terres ont été reboisés, etc.

6.2. Sur le plan de l'économie sociale

Nous pouvons retenir quatre conclusions sur le plan de l'économie sociale. En premier lieu, l'expérience du groupement Relwendé est un exemple pour son maintien et sa participation à la sécurité alimentaire et au développement du village de Namissiguima.

En deuxième lieu, l'expérience du groupement Relwendé peut être aussi citée comme un exemple d'effort fourni par un groupement paysan pour traiter l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cet effort est fourni pendant plus de 29 ans. Une période caractérisée par des caprices climatiques, ainsi que par l'insuffisance de moyens financiers et d'outils agricoles. Ce groupement a survécu dans un village où plusieurs groupements ont disparu ou tourné à vide.

Les facteurs qui expliquent le maintien du groupement des productrices peuvent être résumés comme suit :

- Les avantages personnels (outils agricoles, formations, informations, soutiens du groupement, etc., qui mobilisent et motivent les membres à rester dans le groupement ;
- Le changement d'une forme d'organisation au niveau institutionnel, qui oriente vers une capitalisation du groupement et l'atteinte d'un niveau important de réalisations ;
- La cohésion, la solidarité entre membres et la volonté de maintenir le groupement actif. On pourrait dire que le voisinage et la parenté renforcent la solidarité et la cohésion interne du groupement;
- La recherche du consensus et de la justice dans la conduite des affaires du groupement;
- Le tutorat du CRPA ;
- La diversification des activités ;
- La participation aux activités initiées par d'autres groupements.

En troisième lieu, nous pouvons ajouter les différentes participations du groupement dans la lutte contre la pauvreté dans le village. Bien qu'elle soit provoquée d'abord par la faiblesse des moyens de l'État, puis imposée par son désengagement des secteurs sociaux, cette participation du groupement relève d'un niveau de contribution non égalé dans le village¹⁵, en dépit de la faiblesse des moyens du groupement.

Cette participation se manifeste par la réalisation d'infrastructures socio-économiques et agropastorales. On pourrait dire que cette participation résulte de la compréhension de leur responsabilité à traiter les problèmes qui s'offrent à eux et surtout de l'importance de s'y prendre collectivement.

En quatrième lieu, le groupement a été formé dans un contexte social stable mais inégalitaire. Ce contexte social est marqué par la domination de l'homme sur la femme et l'enfant, alors que le groupement fonctionne sur des bases égalitaires. Ceci signifierait l'assimilation à un certain niveau de la culture coopérative.

En somme, l'expérience du groupement Relwendé pourrait servir de modèle à suivre pour les organisations paysannes d'économie sociale.

6.3. Sur le plan sociétal

Le groupement Relwendé fait partie des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire locale et la pauvreté. Il continue à mener cette lutte dans des conditions difficiles, par l'éducation de ses membres, le service alimentaire aux membres et à la collectivité et la réalisation d'infrastructures communautaires. Le CRPA l'encadre certes, mais il n'y a jamais eu de financement en tant que tel de la part du CRPA. Pour continuer à exister, le groupement compte essentiellement sur ses membres, dans leur volonté de se réaliser, et se choisit une filière. En plus, il combine le mode de fonctionnement du *kombi-naam*.

L'expérience de Relwendé fait partie de la réussite d'une politique de responsabilisation des populations dans la prise en charge de leur promotion sociale et économique. Toutefois, cette réussite est relative et il est nécessaire d'améliorer l'état financier et l'encadrement du groupement afin que sa participation puisse s'agrandir et se pérenniser.

Source: Entretien avec le délégué des groupements villageois de Namissiguima.

CONCLUSION

LES PERSPECTIVES ANTICIPÉES

L'objectif du groupement Relwendé est la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté par le moyen de l'information, la formation, la production céréalière, la constitution d'un stock local de sécurité. Ce groupement est exemplaire pour son dynamisme, sa cohésion, sa longévité et ses réalisations. Toutefois, il reste des obstacles à lever pour consolider davantage son organisation et atteindre les objectifs sociaux et économiques. Conscient des défis présents et futurs, le groupement envisage de chercher des partenaires en plus du CRPA, pour la formation et la promotion des cultures de rente. Ces deux points sont les préoccupations majeures du groupement.

Le volet « information et formation » a toujours été un point stratégique majeur pour le groupement. Un des problèmes que le groupement devra confronter au niveau de ce volet est celui de la diversification des intervenants à son égard. Un nombre élevé d'intervenants signifierait un enrichissement du groupement en termes de fourniture de connaissances, de techniques, d'outils agricoles, de financement, etc., chaque intervenant ayant son domaine d'investissement.

Pour atteindre cet objectif, le groupement est prêt à travailler avec tout partenaire. Il envisage d'aller à l'encontre de toute structure d'intervention, auprès des organisations de base, avec des besoins précis de formation.

La promotion des activités céréalières de rente nécessite des informations précises sur les besoins et demandes du marché céréalier national et régional, la maîtrise de l'eau, l'acquisition des semences et des techniques et moyens culturaux appropriés.

Les besoins et les demandes du marché céréalier peuvent s'obtenir auprès de la Chambre d'agriculture provinciale. Cette chambre n'est pas fonctionnelle pour le moment. Les autorités gouvernementales y tiennent beaucoup et prévoient sa mise en service très prochainement. Déjà le groupement Relwendé attend de travailler étroitement avec cette chambre.

La maîtrise de l'eau se pose comme un défi important pour le groupement. Celui-ci compte y arriver par la poursuite des constructions de *boulis*, de cordons pierreux, de diguettes, de demi-lunes, de *zaï* amélioré. L'ambition des infrastructures est de freiner l'écoulement des eaux de ruissellement afin d'en permettre l'absorption par les cultures.

L'acquisition des semences, des techniques et moyens culturaux appropriés serait effective par les appuis externes, mais aussi et surtout par une certaine capacité d'autofinancement. Pour les appuis externes, le groupement pense développer un partenariat. Pour l'autofinancement, il envisage de systématiser la production de céréales et d'oléagineux, puis leur transformation en produits semi-finis. Par exemple, on pourrait extraire l'huile d'arachide, faire du beurre d'arachide, ou extraire l'huile de sésame et faire des croquettes traditionnelles de sésame, etc. Ces idées de projets existent depuis au moins 10 ans et restent telles quelles, faute de moyens.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE Nationale.1973. « Loi 1/73/AN portant statut général des sociétés coopératives en haute Volta », Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- ASSEMBLÉE Nationale. 1999. « Loi 14/1999/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso », Ouagadougou, Grande Imprimerie.
- BELLONCLE, Guy. 1993. Anthropologie appliquée et développement associatif: trente années d'expérimentation sociale en Afrique sahélienne (1960-1990), Paris, L'Harmattan.
- COMEAU, Yvan. 2002. Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale, Cahiers du CRISES, no 9605, Université du Québec à Montréal.
- DIRECTION de la Statistique et de la Mécanographie. 1966. « Enquête budget consommation 1963-1964 », Ouagadougou, Ministère de Développement et du Tourisme.
- GBIKPI, P et P. Raimondo. 1997. « Contraintes et perspectives de l'agriculture burkinabé », *Le Courrier ACP-UE*, n° 161, p. 24-26.
- HENRY et OUEDRAOGO. 1997. « Définitions des modalités d'accroissement de l'efficacité et de l'impact du Programme d'appui sectoriel au secteur céréales (PASC) », Délégation de l'Union Européenne, Ouagadougou.
- JANSSENS, Laurence, Marc TOTTÉ et Étienne VERHAEGEN. 1997. « Plan d'action pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso », Ouagadougou, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales et Association interdisciplinaire en développement environnement et population.
- MINISTÈRE de l'Agriculture et des Ressources animales, Cellule de coordination du PASA. 1995. « Appui au processus d'émergence et de promotion des organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso », Terme de références.
- MINISTÈRE de l'Agriculture, Bureau international du travail, Alliance de coopération internationale/Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Service de renforcement de l'autonomie des associations et unions de développement. 1998. « Document de politique nationale de promotion coopérative au Burkina Faso », OUAGADOUGOU, Grande Imprimerie.
- MINISTÈRE de l'Agriculture. 1999. « Stratégie de croissance durable du secteur de l'agriculture. Plan stratégique opérationnel (PSO) », Rapport.
- MINISTÈRE de l'Environnement et du Cadre de vie. 2002. « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1^{ère} édition, Ouagadougou.
- MINISTÈRE de la Question paysanne. 1990. « Statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives au Burkina Faso », OUAGADOUGOU, AICD.

- OUEDRAOGO, MOHAMET. 1996. « La Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN): structure et fonctionnement », Rapport de stage, Gestion d'espace dans le Yatenga et le Sourou (GENSYS), Coopération (Atelier de développement Autriche) EWA, Fédération des unions des groupements *naam* (FUGN).
- OUEDRAOGO, Bernard Ledea. 1988. « De l'association traditionnelle *kombi-naam* à l'association internationale Six S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) », *Les ONG et l'appui à l'organisation du monde rural au Burkina Faso*.
- QUIVY, Raymond et Luc VAN CAMPENHOUDT. 1995. Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod.